

Jean Marchand se demande pourquoi on a prévenu les journalistes lors de la visite des policiers à son bureau.

Marchand n'a pas prisé voir la presse devancer la GRC

OTTAWA (D'après PC) — La présence d'un journaliste et d'une caméra de télévision à la porte du bureau du ministre Jean Marchand, tôt hier matin, a entraîné des protestations énergiques de la part du ministre et de M. Trudeau ainsi qu'un flot de questions de l'Opposition, dans l'après-midi, en Chambre.

L'incident en soi paraît très banal mais il devient plus embarrassant quand le ministre en cause s'apprête à recevoir, dans le secret, des enquêteurs de la Gendarmerie royale relativement à l'affaire Sky Shops dans laquelle est mêlé le sénateur Giguère, ancien organisateur libéral au Québec, et possiblement, comme en a fait allusion l'Opposition, la caisse électorale du parti de M. Trudeau.

Quand il a vu le reporter de CBC et le cameraman à la porte de son bureau, à 8h30, M. Marchand a appelé le premier ministre et M. Trudeau lui a conseillé de ne rien dire à la police tant qu'il n'aura pas parlé avec le commissaire de la GRC, M. Maurice Nadon.

Le chef du gouvernement désirait s'informer d'abord des circonstances qui ont amené le reporter, John Drewery, à découvrir que la GRC se rendrait au bureau de M. Marchand hier matin, à 9 heures.

Mais les événements tournèrent au vinaigre à la période de questions aux communes quand les conservateurs ont cherché à savoir en vertu de quel droit le premier ministre du Canada pouvait intervenir dans le travail de la Gendarmerie royale et empêcher la poursuite d'une enquête, selon les conservateurs.

Tout d'abord, le premier ministre a nié qu'il ait demandé à M. Marchand de ne pas répondre aux questions de la police, comme l'a dit le chef de l'Opposition, M. Stanfield.

Quand M. Marchand a informé le chef du gouvernement, mercredi, que la police désirait son aide dans la poursuite de l'enquête sur l'affaire Sky Shops, M. Trudeau lui a recommandé de collaborer entièrement avec les enquêteurs.

Mais, poursuivi le premier ministre, il s'est ravisé par la suite lorsqu'il a appris que la presse était déjà informée des intentions de la GRC et M. Trudeau a voulu parler à M. Nadon avant que M. Marchand réponde aux questions de la police.

M. Marchand a donné sa version des faits de la façon suivante: il a été informé mercredi que la police voulait le voir et il a immédiatement accepté de la rencontrer le plus tôt possible.

Il a parlé à un journaliste pour la première fois (M. Drewery) hier matin après être arrivé nez-à-nez avec la caméra de télévision à la porte de son bureau.

M. Marchand est alors monté à la cafétéria du parlement, vers 8h45, où il a alors dit au journaliste que la police serait à son bureau dans quelques minutes. Ces propos ont été confirmés par M. Drewery.

Le commissaire Nadon, pour sa part, a confié à un journaliste qu'il est convaincu que ce n'est pas un de ses

agents qui a informé la presse de la démarche auprès de M. Marchand.

Il précise d'autre part que les deux agents se sont rendus auprès du ministre Marchand dans ce but et qu'aucune perquisition n'était prévue ni au bureau ni à la résidence de M. Marchand.

Par ailleurs, le Solliciteur général, M. Allmand, a précisé que des députés et ministres ont déjà accepté de collaborer avec la GRC dans cette enquête qui cherche à déterminer les circonstances qui ont amené le sénateur Giguère à réaliser des profits de \$95,000 en achetant et revendant des actions de la compagnie Sky Shops de l'aéroport de Dorval, il y a quelques années.

A ce sujet, la Direction des affaires publiques du ministère fédéral des Transports a révélé hier la procédure suivie dans l'attribution du contrat de concession de la boutique franche de taxe de Mirabel à Sky Shops.

C'est parce que cette compagnie (Suite à la page A6, 4e col.)

CLOUTIER, PONTIAC, BUICK
 767-3986 Ligne sans frais 694-0528 Québec
 SORTIE 179 — ST-APOLLINAIRE, Qué.

LE SOLEIL

GASTON Levesque
 MEUBLES 683-3471

56 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, VENDREDI 28 NOVEMBRE 1975

79e ANNEE, No 282 PRIX 25¢

Le bureau de Bourassa manipule des émissions de lignes ouvertes

par Gilbert ATHOT
 Les services du bureau du premier ministre Robert Bourassa utilisent des

fonctionnaires et des locaux du gouvernement pour réaliser un plan visant à monopoliser les lignes ouvertes

à la radio et à la télévision quand des ministres libéraux y participent.

Des ministres et "même le grand patron" (M. Bourassa?) seraient au courant de cette situation puisqu'ils auraient trouvé "cela bien drôle" quand ils ont été informés du système qui utiliserait également le "chantage subtil" comme moyen de persuasion.

Ce sont les révélations pour le moins spectaculaires qui ont été faites, hier, en présence de représentants de huit organes d'information parmi les plus importants à la tribune parlementaire de la presse, par un haut fonctionnaire mis sur la voie d'évitement (la tablette pour les intimes) depuis deux ans. Le tout dans le cadre d'une déclaration assermentée.

Ce fonctionnaire, M. André Corbeil, 53 ans, de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), en a eu assez de se faire utiliser pour des fins politiques parti-

Les deux cas les plus flagrants et récents, sur lesquels porte principalement le témoignage de M. Corbeil, sont l'émission Dialogue, au canal 4, sur le projet d'aluminerie de Saint-Augustin, avec le ministre Guy Saint-Pierre, et une autre ligne ouverte matinale à CHRC, sur les fusions dans la région de Québec, avec le ministre Victor Goldbloom.

Le système vise à faire en sorte que les questions posées aux ministres invités soient non agressives et, au fond, que le grand public ne puisse pas "déranger" les ministres avec ses questions parfois difficiles.

Le complexe J

De multiples vérifications ont enlevé tous les doutes possibles sur les locaux qu'utilise M. Charles Simard. Il travaille bel et bien dans l'édifice J, soit celui qui loge les services du conseil exécutif et en particulier du

C'est le jeudi 25 septembre 1975 que M. Simard a fait savoir à M. Corbeil, par le truchement d'une se-

crétaire de l'OPDQ, Mlle Raymonde Forgues, qu'il voulait s'entretenir avec (Suite à la page A6, 4e col.)



"Vic" Cotroni à la barre des témoins

à lire

Pagaille dans l'enseignement

Tout ne tourne pas rond du côté patronal dans l'enseignement: tandis que certaines commissions scolaires appuient leurs employés dans leurs protestations contre les offres du gouvernement, d'autres prennent des mesures contre les enseignants.

page A-9

Les "parrains"

Les deux présumés têtes de la mafia montréalaise que la CECCO devait entendre hier n'ont pas témoigné. Vic Cotroni, ci-contre, dit le "parrain" a obtenu un sursis alors que la cour supérieure étudie sa cause et Paolo Violi est toujours au large.

page A-3

Le Carnaval fait interdire un film

Par J.-Claude RIVARD

Le Carnaval de Québec a obtenu hier soir, de la cour supérieure, une ordonnance interdisant la projection du film "Le soleil a pas d'place" réalisé l'an dernier par l'ONF sur le choix et la vie des duchesses du Carnaval.

L'ordonnance d'injonction provisoirement accordée jusqu'à lundi par le juge André Desmeules, a eu pour effet d'empêcher la projection de ce film, hier soir, aux bureaux de l'ONF, à Place Jean-Talon. Elle interdit en même temps la projection du même film à deux autres reprises au cours de la présente fin de semaine.

La raison en est que l'ONF aurait enfreint les engagements contractés avec la direction du Carnaval en ce que le projet de film

devait d'abord être visionné, par elle, au stade du montage, avant d'être officiellement montré en public.

Des marques à préserver

Représenté par Mes Jean Sirois et Michel Lemieux, le Carnaval a démontré que depuis 1955, le "Bonhomme", le "Palais", les "défilés", les "duchesses" sont des marques

(Suite à la page A6, 4e col.)

sommaire

Annonces classées	D-2
A Québec aujourd'hui	C-8
Arts et lettres	C-8 à C-10
Bridge	D-9
Consommation	C-2
Dans nos régions	A-13
Décès	D-11
Economie-finances	C-4 à C-5
Feuilleton	D-7
Horoscope	D-10
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	D-2
Page documentaire	A-5
Sport	B-1 à B-7
Télévision	C-11

météo

Nuageux aujourd'hui, plus doux demain dans la région de Québec. Neige sur la Côte-Nord et en Gaspésie. Maximum de moins 6 à 0. Détails à la page A-2

Voir la déclaration assermentée à la page A-5

sanés sans compter qu'il reçoit plus de \$22,000 par année pour rester chez lui, sur ordre de ses patrons. Il a donc décidé de parler.

M. Simard, le centre

M. Corbeil a ainsi révélé qu'un collègue de travail à lui, à l'OPDQ, depuis plusieurs années, mais à sa retraite depuis le printemps dernier, M. Charles Simard, dirige, depuis le complexe J (les bureaux des services du premier ministre), un système visant à politiser les lignes ouvertes à la radio et à la télévision dans la région de Québec.

Le système est simple: ce M. Simard a monté une équipe d'une dizaine de personnes, de différentes spécialités, qui sont chargées d'alimenter les questions aux ministres invités à ces lignes ouvertes.

premier ministre, comme l'a décrit M. Corbeil.

Pour plus de sûreté, un groupe de huit journalistes affectés à la tribune parlementaire de la presse se sont rendus, vers les 14h, hier, à l'édifice J et ont demandé à la réceptionniste pour voir M. Charles Simard.

Candide et avec toute l'amabilité dont elle a le secret, elle a répondu spontanément: "Il n'est pas là. Il vient juste de sortir par le garage. Je l'ai vu en revenant de diner."

Quant au système, il était devenu tellement sophistiqué que le coordonnateur, M. Simard, avait même prévu des réunions pour faire des pratiques. M. Corbeil n'y est cependant pas allé une seule fois, ayant réussi à se trouver des excuses plausibles à chaque occasion.



M. André Corbeil arrive à la conférence de presse en compagnie de son procureur Me Clément Richard.

(5)



les dessous de l'affaire hearst

La stratégie des avocats après la capture de Patty

Par Howard KOHN et David WEIR

Randolph Hearst était à New York en voyage d'affaires et Catherine, sa femme, à Los Angeles en meeting universitaire, quand ils apprirent la nouvelle de la capture de Patty. Il passait minuit, quand ils arrivèrent à la prison de San Mateo County. Catherine saisit une douzaine de roses jaunes qu'un agent du FBI lui offrait et les présenta à la petite femme qui avait été la plus célèbre fugitive de son temps.

Patty tenta de sourire et embrassa ses parents. Elle n'avait pas encore retrouvé tout son équilibre et les circonstances ne lui permet-

taient pas encore de réaliser qu'elle était enfermée sous la surveillance de gardes armés. Elle écouta poliment son père qui se dit prêt à trouver un million de dollars ou plus pour son cautionnement. Catherine enchaina avec un sujet qu'elle estimait plus neutre. Elle lui demanda si elle voulait d'autres vêtements. Elle fit signe que oui. Cédant à son instinct maternel, Catherine ajouta: "Je t'apporterai quelques jolies robes et des bas". Pour la première fois, Patty parut irritée, comme si elle se fut souvenue d'une dispute très ancienne.

Le lendemain, elle souriait librement et levait un pouce vain-

queur en entrant à la Cour fédérale pour comparaître en vue de son cautionnement. Elle se voyait déjà partir sans menottes et ses parents attendaient anxieusement le verdict dans la rangée derrière elle. A la surprise du trio, le juge Oliver Carter, ami de la famille, refusa tout cautionnement et ordonna de reconduire Patty aux cellules. Le juge était d'avis qu'on ne pouvait lui faire confiance dans l'attente de son procès.

Patty comédie son premier avocat

Patty était gardée dans une (Suite à la page A6, 1re col.)

Le Canada paye \$1 milliard pour 18 avions militaires

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Défense, M. James Richardson, a annoncé hier l'achat par le Canada de 18 avions à long rayon d'action APGA P-3 de la compagnie Lockheed de Californie au coût de près de \$1 milliard pour remplacer la flotte d'avions Argus actuellement en service, à partir d'avril 1979.

M. Richardson a également annoncé que la flotte de chars de combat serait complètement réorganisée entraînant des dépenses supplémentaires pouvant varier de \$80 à \$200 millions. Deux solutions sont en effet à l'étude: moderniser les appareils Centurion actuellement en service ou acquérir de nouveaux chars, vraisemblablement les Leopards I allemands.

La part du budget de la Défense affectée aux dépenses capitales augmentera également de façon considérable, soit 12 pour cent par année en chiffres réels d'ici cinq ans, c'est-à-dire sans compter l'indexation, pour atteindre un objectif de 20 pour cent du budget annuel de la Défense consacré aux dépenses capitales.

"Le gouvernement a pris des décisions d'une portée considérable pour l'avenir des Forces canadiennes", a déclaré hier M. Richardson, des décisions qui dans les faits constituent un véritable revirement de la politique du gouvernement Trudeau en matière de défense.

Le budget de la Défense nationale, qui n'avait que très faiblement augmenté en chiffres absolus au cours des dernières années et qui en fait avait même baissé en chiffres réels, augmentera donc de façon réelle et constante au cours des prochaines années.

Le fait que le gouvernement ait pris cette décision en pleine période de restriction des dépenses indique encore mieux le revirement de la politique de défense qu'avait suivie jusqu'à maintenant le gouvernement Trudeau.

Les pressions exercées sur Ottawa pour qu'il change son attitude à l'égard des questions de défense étaient devenues très fortes.

1— d'abord les pressions extérieures: depuis quelques mois les alliés militaires du Canada au sein de l'OTAN exerçaient de fortes pressions sur le gouvernement canadien pour que sa participation s'inscrive davantage dans l'effort militaire collectif déployé par les membres de l'Alliance. Les dirigeants de l'OTAN ont d'ailleurs à maintes reprises critiqué publiquement l'attitude d'Ottawa.

Ainsi à Bruxelles, il y a deux semaines, le secrétaire général de l'OTAN, M. Jo-

seph Luns, déclarait que les Pays-Bas constituaient une puissance militaire à comparer au Canada. M. Luns ajoutait que la force militaire canadienne était pleine de trous.

Quelques semaines plus tôt à Ottawa c'est l'ancien secrétaire américain à la Défense, M. James Schlesinger, qui avait critiqué l'effort de défense du Canada, comparant cet effort à celui du Luxembourg.

Les alliés de l'OTAN mettaient d'ailleurs en doute depuis quelque temps l'engagement du Canada au sein de l'Alliance et le laissaient savoir publiquement. Selon certains hauts personnages de cet organisme, l'image du Canada dans les pays de l'Alliance s'en est trouvée détériorée. Or les pays membres de l'OTAN sont parmi les principaux partenaires commerciaux du Canada.

2— il y a eu également les pressions économiques: depuis un bon moment déjà, le gouvernement Trudeau a déclaré son intention de remettre sur pied l'industrie aéronautique canadienne qui est fort mal en point. Ottawa a d'ailleurs dû intervenir directement dans les cas de Canadair et DeHavilland pour éviter que ces usines ne ferment ce qui aurait entraîné entre autres choses le licenciement de quelques milliers de travailleurs ultraspecialisés.

Malgré plusieurs tentatives pour régénérer cette industrie, aucun effet majeur n'a encore été ressenti. Or le contrat d'un milliard de dollars que vient d'annoncer Ottawa avec la compagnie Lockheed se traduira, selon le ministre Richardson, par une injection de quelque \$500 millions dans l'industrie aéronautique canadienne sous forme de sous-contrats pour les compagnies nationales et d'ententes de développement avec la compagnie américaine.

Les détails de cette opération doivent être annoncés sous peu par le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Don Jamieson.

3— finalement les pressions internes: d'abord échaudés par la politique d'unification des Forces armées, les militaires canadiens ne cachaient pas leur mécontentement à l'endroit du gouvernement pour le traitement qu'il accordait aux questions de défense. Pour eux, il apparaissait évident que les questions de défense venaient très bas dans la liste des priorités du gouvernement, d'autant plus évident qu'on ne parvenait pas à faire remplacer un équipement militaire déjà vétuste.

Au cours de la dernière année fiscale, par exemple, les dépenses capitales du ministère de la Défense ont été de \$268 millions; par rapport à un budget total de \$2,508 millions, cela représente 10,7 pour cent. Or selon les experts en quincaillerie militaire, les avions Argus

sont pratiquement hors service (ils sont en opération depuis 1957 et le coût de leur réparation est, semble-t-il devenu exorbitant), les chars de combat Centurion seront bons pour la ferraille à la fin de 1977 et les chasseurs-bombardiers au début des années 1980.

"Nous avons tout lieu de

croire que ces décisions rehausseront le moral des Forces armées canadiennes", a commenté, hier, le ministre Richardson ajoutant que ces décisions seront sans aucun doute les très bienvenues chez les Alliés de l'OTAN qu'il doit d'ailleurs rencontrer lors d'une session ministérielle à Bruxelles au début de décembre.

Les décisions annoncées, hier, par M. Richardson ne constituent par ailleurs que la première d'une série d'autres décisions que le Cabinet fédéral sera appelé à prendre dans le cadre de sa révision de la politique nationale de défense.

Le Cabinet fédéral devra en effet arrêter une décision

pour le remplacement des chasseurs-bombardiers actuellement utilisés par les Forces armées ce qui représentera des dépenses supplémentaires de quelques centaines de millions de dollars.

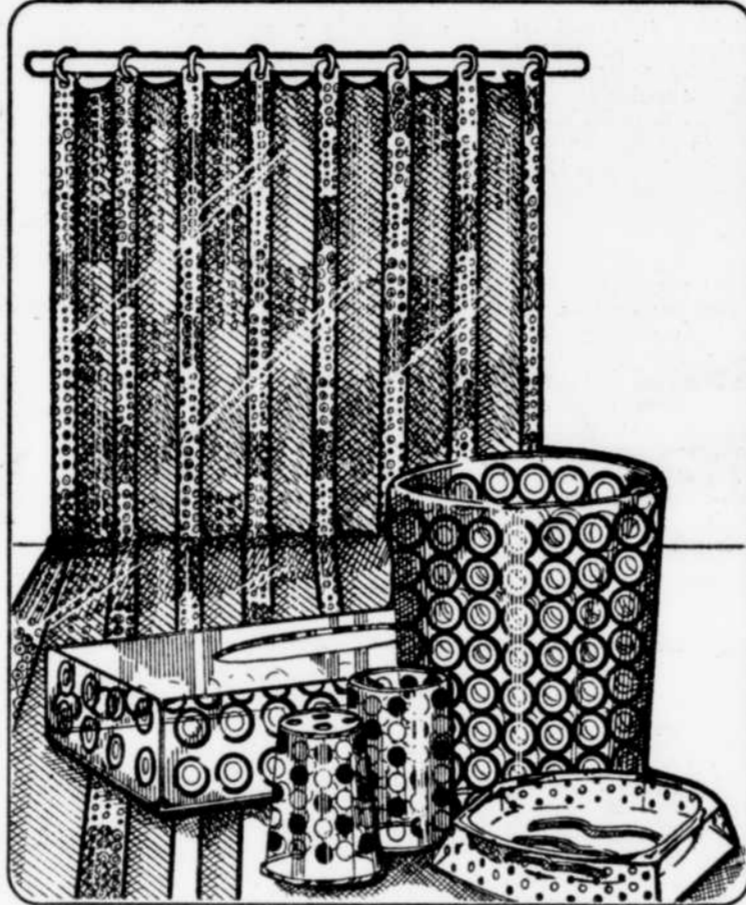
Le Cabinet devra également décider du sort de certaines petites bases mili-

itaires en opération sur le territoire canadien; ces bases sont en effet lourdes sur le budget du ministère de la Défense en plus d'hypothéquer l'efficacité opérationnelle des Forces armées.

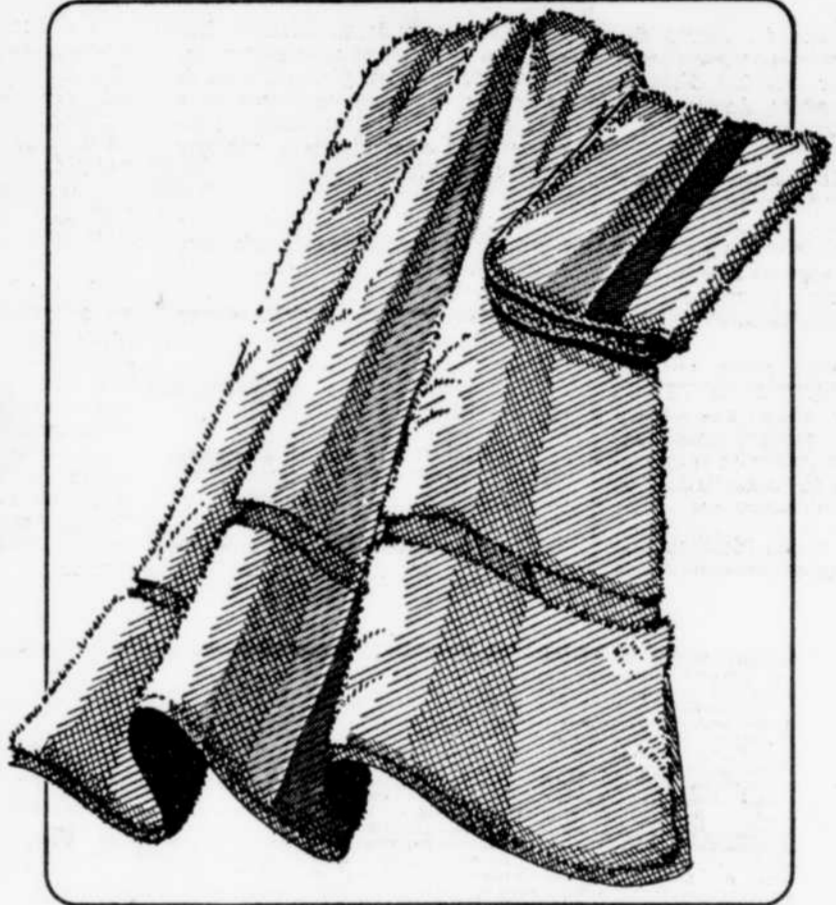
La décision de fermer certaines de ces bases sera cependant fort difficile à

prendre puisque bien souvent elles constituent le seul soutien économique de certaines municipalités ou de certaines régions.

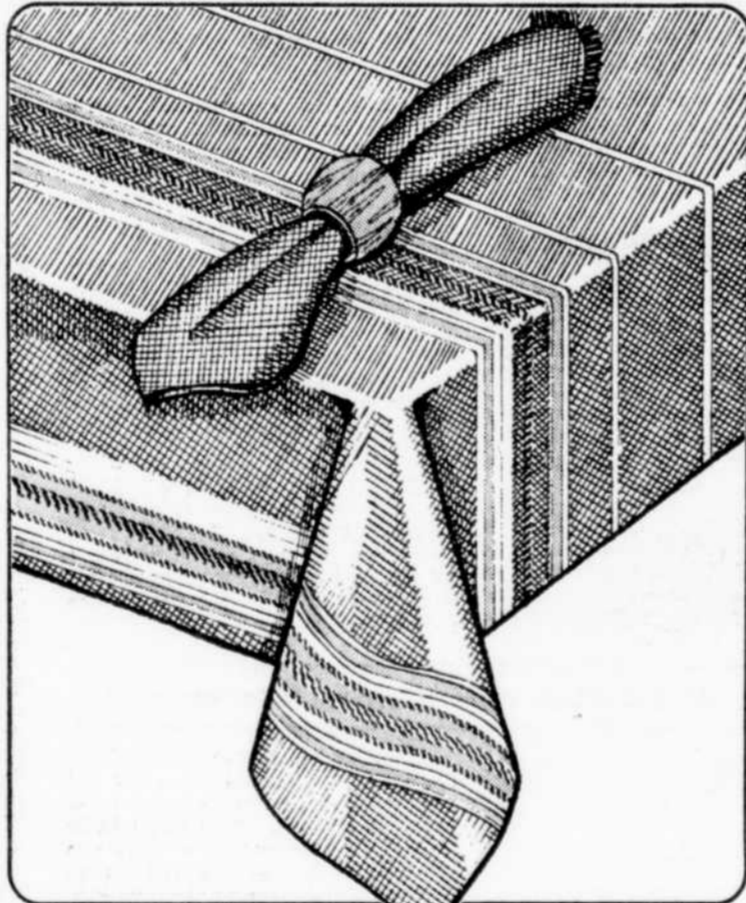
D'ici là, le ministre James Richardson aura eu le temps de savourer sa victoire, une victoire qu'à peu près personne ne lui donnait de chance d'emporter.



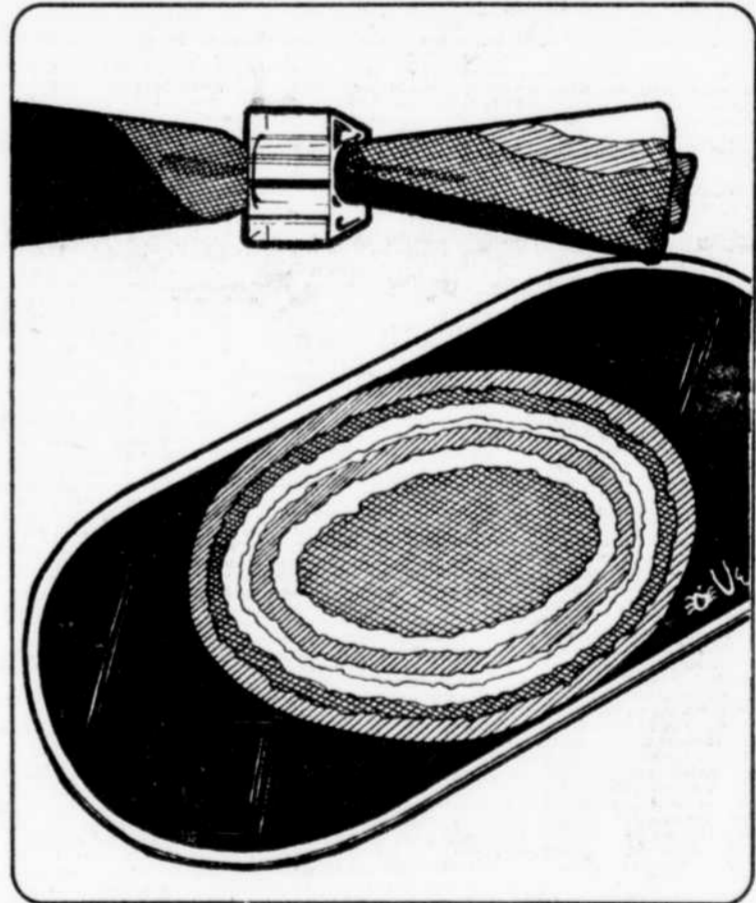
Ses accessoires de salle de bains transparents "cerclés" de brun, noir ou marine. Rideau de douche \$16. Corbeille \$13. Boîte papier-mouchoir \$9. Porte-brosse \$4.50. Savonnier \$3. Verre \$3.



Douceur de fêtes, la serviette fieldcrest en éponge bouclette absorbante. Bien colorée. Rayée en jacquard. Bain \$14. À mains \$7 50. Débarbouillette \$3.

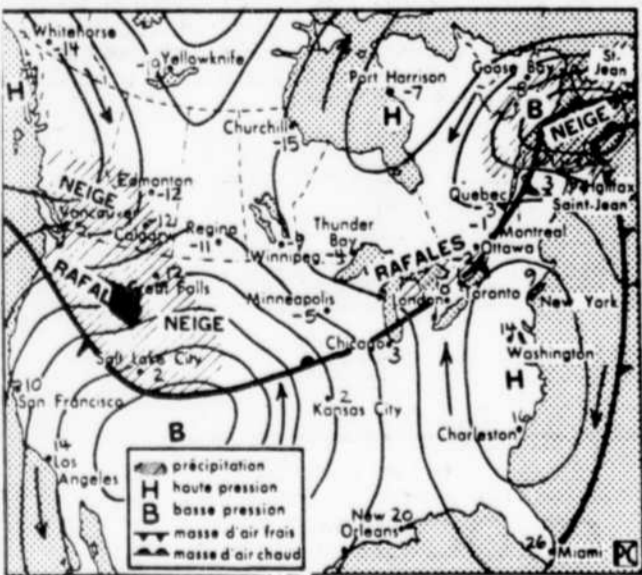


Agréable à recevoir, la nappe tissée de coton et polyester au naturel. Antitache. Se lave et sèche en machine. 54 x 70 \$12. 60 x 86 \$16. 62 x 104 \$20. La serviette \$2.50. L'anneau de bois \$1.25.



Signé Vera, napperon de vinyle "ensoleillé" vivement sur brun, noir ou bleu. Ovale 12 x 18 \$2. Sa serviette \$2. L'anneau, ambre, blanc ou doré \$2.25.

la météo



MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Outaouais et Montréal: plutôt nuageux. Maximum zéro à moins 2. Aperçu pour demain: plus doux.

Pontiac-Témiscamingu, Haute-Mauricie et Laurentides: plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum moins 2 à moins 4. Aperçu pour demain: plus doux.

Chibougamau et Abitibi: plutôt nuageux avec chutes de neige locales. Maximum moins 8 à moins 10. Aperçu pour demain: plus doux.

Québec et Trois-Rivières: plutôt nuageux. Maximum zéro à moins 2. Aperçu pour demain: plus doux.

Cantons de l'Est: plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum zéro à moins 2. Aperçu pour demain: plus doux.

Lac-Saint-Jean: chutes de neige locales. Maximum moins 6. Aperçu pour demain: beau.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspésie et Rimouski: neige se changeant en neige passagère en fin de journée. Accumulation de 8 à 12 centimètres. Maximum moins 3 à moins 5. Aperçu pour demain: dégagement.

Redécouvrons Noël...
simons
place de l'hôtel-de-ville
place sainte-foy



une idée qui emballa...
Notre boîte couleur si jolie qu'elle s'offre telle quelle (elle est gratuite).

A l'opposé de la FTQ, les Métallos se prononceraient contre la grève générale

par Pierre BOULET

Au moment même où la FTQ s'apprête à promouvoir le recours à la grève générale pour combattre les mesures de contrôle des salaires, le plus important syndicat de cette centrale, celui des Métallos, est sur le point de prendre position contre l'utilisation de ce moyen de pression.

Une déclaration de principe en ce sens devait être discutée, aujourd'hui, au cours de l'assemblée annuelle que tient à Québec ce syndicat de quelque 45.000 membres. La FTQ compte quelque 300.000 membres.

Le texte émane du comité des résolutions du syndicat des Métallos et a été remis, hier, aux 250 délégués présents à l'assemblée. Environ 1.000 délégués sont attendus.

Cette prise de position survient à un moment-clé, soit trois jours à peine avant l'ouverture du congrès général de la FTQ, au cours duquel les délégués seront appelés à se prononcer pour ou contre le recours à la grève générale, si nécessaire.

Il est en effet prévu que les délégués au congrès de la FTQ se prononceront sur le sujet à la lumière des votes qui auront été tenus dans tous les syndicats locaux de la centrale. Cette période de "consultation" se poursuit depuis trois semaines.

Or le syndicat des Métallos conteste, en plus, la formulation de la

proposition soumise aux membres des syndicats, lors de la tenue de ces scrutins. Le texte est le suivant:

"La FTQ vous propose un plan de redressement économique et un programme d'action pour combattre, de concert avec le CTC et les autres groupements de travailleurs, les lois Trudeau et Bourassa de contrôle des salaires. Etes-vous d'accord avec le programme d'action proposé par la FTQ, y compris la grève générale si nécessaire, qui ne pourra être déclenchée qu'après qu'un vote à cet effet soit pris dans chacun des syndicats locaux?"

Suivant cette formulation, les travailleurs ne peuvent donc se prononcer contre la grève générale sans se prononcer, du même coup, contre le programme de redressement. Ils ne peuvent en effet répondre que par "oui" ou par "non".

A ce sujet, la déclaration de principe du syndicat des Métallos prétend que la formulation complexe de la question reflète les diversités des secteurs et d'opinions à l'intérieur du mouvement syndical.

Le texte

La déclaration de principe des Métallos révèle, entre autres: "Nous nous inquiétons de la place disproportionnée que prennent les déclarations publiques sur l'opportunité d'une grève générale des travailleurs du Qué-

bec pour lutter contre une loi du gouvernement fédéral.

Le texte de la déclaration, long de trois pages, comporte cinq points:

1 - L'assemblée annuelle des Métallos du Québec estime important d'ajouter sa farouche opposition au projet de loi fédéral de contrôle des salaires, aux oppositions déjà exprimées par le CTC, la FTQ, le syndicalisme québécois, le NPD et le PQ. L'assemblée dénonce, en outre, l'imposition d'un contrôle autoritaire des salaires, qui laisse intacte la liberté d'escalade des prix et des profits.

2 - Les Métallos endossent les programmes d'action du CTC et de la FTQ, en vue de mobiliser l'ensemble des travailleurs. Rappelant qu'au cours des 12 derniers mois, les Métallos ont vécu la grève de 8.000 de leurs membres, le syndicat offre son appui aux travailleurs qui lutteront par la grève contre leur employeur et contre les mesures Trudeau.

3 - Les Métallos s'inquiètent de la place donnée aux déclarations sur l'opportunité de déclencher une "grève générale". Le syndicat met en relief la complexité de la proposition soumise aux membres des syndicats locaux. "Chez les Métallos et, à notre connaissance, dans les autres syndicats du secteur privé, il y a abstention non seulement massive, mais quasi totale. Très peu de syndicats se sont empressés de poser la question à leurs membres."

4 - Expliquant cette opposition massive au sein du syndicat des Métallos, la déclaration de principe soutient que "dans les secteurs privés de l'économie, la grève légale l'emporte très largement sur la grève illégale comme outil d'une véritable lutte syndicale. Et les faiblesses d'une grève illégale expliquent la réticence des travailleurs à l'utiliser comme

outil de lutte, même si elle se veut une grève générale".

5 - Le texte conclut: "Cette assemblée représentative des 45.000 Métallos du Québec en arrive à une conclusion simple et directe. Le syndicalisme a suffisamment parlé de l'action que nous ne ferons pas. Il devrait désormais consacrer toutes ses énergies aux actions que nous ferons."

Le directeur des Métallos du Québec, M. Jean Gérin-Lajoie, a refusé d'apporter quelque commentaire que ce soit sur ce document tant qu'il n'aura pas été discuté par l'assemblée.

Hier, les Métallos ont consacré la journée à étudier le rapport moral du directeur et à discuter sur la possibilité de redonner de la vigueur à leur fonds de grève.

Pratte démissionne faute d'appui

OTTAWA (PC) — Le ministre Otto Lang des Transports a affirmé jeudi que la démission du président du conseil d'administration Yves Pratte d'Air Canada sera bientôt suivie de la nomination d'un successeur et de la mise au point d'une nouvelle politique globale pour cette société aérienne.

Aux journalistes qui lui demandaient si le président Ralph Vaughan d'Air Canada a démissionné, comme le veut la rumeur, M. Lang a déclaré "qu'il n'avait pas reçu de démission de ce dernier. Je m'entretiendrai avec lui de son rôle dans cette société. Je crois qu'il demeurera en place. Je ne veux pas

spéculer, toutefois, sur son rôle exact."

Dans sa lettre de démission, M. Pratte affirmait que le gouvernement semblait avoir perdu confiance en lui et qu'il ne l'appuyait pas assez fortement.

Dans sa réponse, M. Lang a répliqué "que les ministres des Transports qui m'ont précédé et moi-même avons toujours appuyé Air Canada, même durant les périodes de crise."

Plus tard, M. Lang a admis que le cabinet avait "conclu que la décision de M. Pratte était la meilleure dans les circonstances.

M. Lang dit approuver cette décision et la respecter.

Air Canada a été soumis à plusieurs attaques depuis quelques mois. Les accusations portées aux Communes par le député conservateur Elmer MacKay ont provoqué la démission du vice-président Yves Ménard et suscité une enquête sur le versement de \$100.000 par Air Canada à l'agent de voyages McGregor de Montréal.

Entre-temps, M. Pierre Taschereau, président des Chemins de fer nationaux, agit comme président intérimaire du conseil d'administration d'Air Canada.

Violi directement impliqué dans une tentative de meurtre

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La Commission d'enquête sur le crime organisé a impliqué, hier, directement Paolo Violi, l'un des présumés "parrains" de la mafia montréalaise, dans une tentative de meurtre contre un homme du "milieu" appartenant à un "gang" rival.

Le 16 août 1973, en plein milieu de la nuit, Pierre Lacerte a été abattu dans son lit par une rafale de balles. Il a été atteint de trois projectiles à la tête, mais il a quand même pu survivre à ses blessures.

Le lendemain, Paolo Violi apprenait à son "compare" (mot italien qui peut signifier "protecteur") Vic Cotroni que c'était lui-même qui avait abattu Lacerte mais qu'il l'avait malheureusement raté, les trois projectiles qu'il lui avait logés dans la tête n'avaient pas réussi à le faire passer de vie à trépas.

C'est la première fois que la CECO implique directement Violi dans une histoire de meurtre. Dans tous les autres cas de meurtres auxquels il a été jusqu'ici relié, Violi ne faisait pas lui-même le travail, le laissant faire par ses "soldats".

Violi introuvable... et "Vic" Cotroni inaccessible

Les commissaires devaient faire comparaître, hier, Paolo Violi et "Vic" Cotroni, mais tous les deux, par des moyens différents ont réussi à ne pas témoigner. Il a été révélé qu'après de multiples démarches faites depuis le 12 novembre dernier, il n'avait pas été possible au huissier de remettre l'ordre de comparution dans les mains de Violi. Selon des informations policières, Violi a quitté le Québec dès qu'il a appris que la CECO voulait le faire témoigner. Il se trouverait présente-

ment en Ontario, là où la commission Dutil n'a pas le pouvoir d'émettre de subpoena. Son avocat avait pourtant été informé du désir de la commission d'entendre cet important personnage qui fait les manchettes depuis maintenant deux semaines. Il y a à peine un mois, Violi était condamné à Montréal à un an d'emprisonnement dans une histoire de fraude de \$300.000 impliquant des actions de la Buffalo Gaz Corporation. Il a cependant recouvert sa liberté sur un cautionnement en argent de \$100.000, après en avoir appelé de sa sentence. Le lendemain, il était de nouveau arrêté et amené à Toronto en cour supérieure pour répondre d'une accusation de conspiration et de menace (avec Vic Cotroni et John Papalia, l'un des présumés grands "parrains" de la mafia canadienne) pour frustrer la Bourse de Toronto d'une somme de \$300.000. Violi a de nouveau retrouvé sa liberté sur un autre cautionnement de \$100.000.

Quant à "Vic" Cotroni, âgé de 64 ans, la CECO a eu droit, hier, à une brève visite de sa part... simplement pour permettre à son avocat, Me Jean-Paul Sainte-Marie, d'informer la CECO que son client venait d'obtenir un "sursis" de la cour supérieure du Québec lui accordant le privilège de ne pas se soumettre aux questions de la commission. Cotroni avait été débouté une première fois en Cour suprême d'un appel visant à le soustraire à l'ordre de comparution de la CECO. Il a logé un autre appel devant la cour supérieure du Québec. Sa cause était entendue, hier matin, et le juge Forest a pris l'affaire en délibéré tout en accordant un sursis à Vic Cotroni. Il devait toutefois revenir devant la CECO ce matin, question pour les commissaires de connaître exactement si l'ordre de la cour

supérieure le soustrait à sa juridiction.

Une question "d'honneur"

En l'absence de Violi, la CECO a tout de même mis en preuve les transcriptions de deux conversations captées par l'écoute électronique impliquant directement Violi dans une tentative de meurtre.

Le 22 juillet 1973, à l'époque où avait commencé une guerre sanglante entre deux "gangs" de la pègre montréalaise, Richard Désormiers (beau-frère de Frank Cotroni) était abattu mortellement au cabaret "Mon Pays" au 1092 boulevard Saint-Michel dans Montréal-Nord. Une autre personne, un client, était également tué au cours de la même attaque.

L'un des amis de Désormiers, Pierre Lacerte, avait alors juré de venger son copain. Le sergent-détective Normand Ostiguy a révélé avoir appris par un indicateur que Lacerte cherchait à abattre Violi qu'il reliait à l'assassinat de son ami. Il l'aurait trouvé, un soir, dans un restaurant, près de la Gelateria Violi, dans Saint-Léonard. Mais, toujours selon ces informations policières révélées hier, Violi se serait esquivé par la porte arrière du restaurant.

L'un des procureurs de la commission a expliqué, hier, que c'était sans doute pour sauver son "honneur" que Violi aurait décidé d'avoir lui-même la peau de Lacerte. D'après les informations contenues dans les deux conversations que Violi a eues avec Vic Cotroni peu de temps après, Violi se serait rendu au domicile de Lacerte dans la nuit du 16 août, en compagnie de l'un de ses soldats (un picciotto), pour l'abattre. Lacerte n'a pas voulu révéler à la police l'identité de son assaillant, affirmant qu'il voulait se faire justice lui-même. Il est présentement en prison pour trois ans pour vol à main armée.



Le présumé "parrain" de la mafia montréalaise, Vic Cotroni, a obtenu un sursis de la cour supérieure qui étudie son éventuel témoignage devant la CECO.

Quand deux "parrains" parlent affaires...

MONTREAL (LE SOLEIL) — Voici de larges extraits de deux importantes conversations entre Paolo Violi et Vic Cotroni, impliquant directement Violi dans une tentative de meurtre contre Pierre Lacerte, le 16 août 1974.

Conversation du 17 août 1973: (P: Paolo Violi et V: Vic Cotroni)

P— Hier soir j'ai été faire le gars, mais tu ne l'as pas vu dans le journal?
V— Non...il est mort?
P— Maintenant il est...ce "cornencul" n'est pas mort!
V— Tu l'as brûlé?
P— Tic, trois bonnes, dans la tête.
V— Ils le savent-tu que c'est toi?
P— Non, non, non, non, non, non, mais je te dis que c'était moi avec un autre picciotto qui sommes allés là. Il dormait, poum, poum, j'ai tiré trois coups.
V— Est-ce qu'il t'a reconnu?

P— Non, non, mais il dormait "compare", dans la maison, c'était dans la maison.
V— Je veux dire...
P— Rien, il ne sait rien, rien.
V— Fais attention, ils sont sérieux.
P— Oui, oui.
V— Tu l'as atteint avec une couple de ceux-ci? Combien?...mais il s'en est sauvé.
P— Oui, mais on ne sait pas de nom, mais même s'il s'en sauve je crois pas qu'il soit comme avant. Mais ça c'est s'il s'en sauve.
V— Tu y en tireras une autre...
P— Ha, ha, ha, ha, ha...
V— Mais si le bon Dieu le veut.
P— Je t'ai dit...que j'étais pour m'arranger.
V— C'est lui qu'on nettoye.
P— Allright.
V— Concernant lui là, le moins que je peux savoir,

demain t'arrive là...sinon...tu te souviens-tu la fois qu'y ont tiré à JOS CASTELLO à PIETRO CASTELLO là-bas...fut tiré dans la tête, dans la maison, 2 coups, une l'a frôlé et une...
P— Et une.
V—...tous les deux l'ont attrapé.
P— L'as-tu reçu et l'a touché.
V— Alors ils ont dit, bon, lui il devait partir.
P— Ha, ha, ha, ha, une fois mon beau-frère.
V— C'est une affaire à être faite une fois.
P— Bon anyway là.
V— Quand est-ce que c'est arrivé?
P— Eh, eh, hier soir, avant-hier soir.
Conversation du 21 août 1973 (P: Paolo Violi et V: Vic Cotroni)
P— Le cornencul n'est pas mort.
V— Non, hein.

P— Oui mais, il va rester croche.
V— Mais si c'est, le journal dit qu'il va s'en réchapper, non?
P— Ils disent qu'il va se réchapper, mais ils disent qu'il en a une couple dedans, et ils ne peuvent pas l'extraire. Ils disent que s'il l'opère il pourrait...alors ça reste comme ça. Il est pire que mort. O.K. des fois...
V— Si seulement, t'as pas été vu par personne?
P— Non, non. Le calisse de morceau était petit, c'est pour ça parce que s'il avait reçu, une couple de grosses l'aurait...
V— Qu'est-ce que c'était, une 22?
P— Tu sais que j'en ai pas!
V— C'est arrivé, c'est arrivé une couple de fois, il y a longtemps, tu te souviens-tu du 22?
P— Tu sais que ces maudits de morceaux là on n'en trouve plus. Moi j'en ai plus, il y a seulement Tony...

V— Je peux, je peux t'en trouver une couple moi.
P— Trouve-moi-s-en une couple parce que moi j'en ai pas. J'avais l'autre, qui me restait, à moi. Un dans ce temps-là, j'en avais deux, que j'ai donné à notre JOS...j'en avais trois, un par la suite je l'ai jeté.

3 JEEPS
1 Renegade 1975 avec treuil P.T.O.
1 Renegade V8 1974.
1 CJ5 1975.
Communiquer avec:
Denis Pepin Autos Ltée
653-2861
Département voitures usagées

GRATUIT
Vous voulez faire évaluer votre propriété dans le but de la vendre?
Sans obligation de votre part
529-0751
COURTIER
FIDUCIE PRET et REVENU,
Siège social
850 Place d'Youville
Québec.

INVITATION
La Commission d'Aménagement de la Communauté urbaine de Québec invite la population des municipalités de CHARLESBOURG, CHARLESBOURG-EST, NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES, ORSAINVILLE, SAINT-EMILE & LAC-SAINT-CHARLES à une
REUNION D'INFORMATION
sur le projet de Schéma d'Aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec
MARDI LE 2 DECEMBRE A 20.00 HEURES
Salle du Conseil
Hôtel de Ville de Charlesbourg
7575, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg
Les membres de la Commission d'Aménagement et l'équipe de planification seront heureux de vous accueillir et de répondre à vos questions sur des sujets tels: l'habitation, les espaces verts récréatifs, les espaces industriels et commerciaux, la protection du patrimoine, la conservation des sites naturels, etc.
BIENVENUE

l'éditorial

Précisions à propos de la loi 22

Le jugement prononcé par le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, qui annule, pour illégalité et excès de pouvoir, une résolution de la Commission scolaire de Sainte-Foy au sujet de la langue d'enseignement est de nature à préciser l'application de la loi 22. Essentiellement, le jugement de la Cour supérieure affirme que le critère de la loi, auquel doivent se conformer les commissions scolaires, repose sur la connaissance suffisante de la langue et non sur la langue maternelle de l'élève.

Si à ce sujet certaines commissions scolaires ont pu en prendre à leur aise à l'endroit de la loi 22, en en biaisant l'esprit, c'est que certaines dispositions mêmes de la loi pouvaient, au premier abord, se prêter à une interprétation abusive. Ainsi en est-il en ce qui a trait aux fameux tests d'aptitudes, au centre de l'application de la loi.

L'article 43 de celle-ci édicte que le ministre de l'Éducation peut imposer les tests d'aptitudes pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement. L'article ajoute que le ministre peut, le cas échéant, exiger qu'une commission scolaire réviser l'intégration des élèves conformément aux résultats des tests. Mais l'article en

question, ni toute autre disposition de la loi, n'oblige absolument une commission scolaire à faire passer les tests d'aptitudes pour l'admission à l'école désirée (les élèves ne connaissant suffisamment aucune des deux langues d'enseignement devant recevoir celui-ci en français).

L'article 42, en revanche, affirme qu'il appartient à chaque commission scolaire de déterminer la classe, le groupe ou le cours auquel un élève peut être intégré "eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement". Voilà, semble-t-il, un point vital sur lequel s'est fondé le juge Deschênes pour rendre son jugement.

Disposition de la loi, sanctionnée le 31 juillet 1974, complétée par un règlement ultérieur (2 avril, 1975) qui précise que les commissions scolaires doivent prendre les moyens nécessaires pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue qu'ils veulent apprendre, libres à elles d'utiliser les tests d'aptitudes et le matériel offerts par le ministère de l'Éducation.

Or, comme l'a bien vu le juge Deschênes, il est clair que la Commission scolaire de Sainte-Foy a contrevenu à la loi. Elle a choisi le critère de la langue maternelle de l'élève plutôt que

celui de l'aptitude à l'enseignement dans une langue. Dans le cas jugé, les parents de l'enfant étaient francophones, mais l'élève avait une aptitude suffisante pour recevoir l'enseignement dans une école anglophone. Le juge reproche donc à la commission scolaire de ne pas avoir vérifié si l'élève possédait une connaissance suffisante de la langue d'enseignement désirée.

Le point qui incrimine ici la Commission scolaire de Sainte-Foy est une résolution adoptée le 22 avril, qui spécifie notamment que l'élève ne peut être admis à l'école anglaise à moins que les parents n'affirment solennellement que l'enfant est de langue maternelle anglaise.

Ce jugement de la Cour supérieure est appelé à faire jurisprudence dans l'interprétation de la loi 22. D'autres commissions scolaires à travers la province, dont celle des Mille-Iles, ont également adopté le critère de la langue maternelle plutôt que de l'aptitude suffisante à une langue d'enseignement.

Quant à savoir si la Cour suprême pourrait être éventuellement appelée à réviser le jugement de la Cour supérieure, on peut penser que le tribunal d'appel préférera d'abord juger du

fond de la question, la constitutionnalité de la loi, déjà contestée par la Commission scolaire protestante de Montréal. Il n'est pas exclu, par ailleurs, qu'on juge du caractère constitutionnel de la loi par le biais d'une de ses dispositions, comme celui des tests d'aptitudes.

Le jugement du juge Deschênes met particulièrement en lumière l'aspect primordial de la connaissance suffisante de langue comme principe d'admission à l'école; les commissions scolaires sont donc contraintes de s'en enquérir avant de se prononcer sur l'admission des élèves dans l'une ou l'autre école. Restent les difficultés concrètes d'application des tests d'aptitudes.

Selon la sévérité manifestée par les commissions scolaires on peut de fait éliminer le choix. Il est vrai qu'on peut recourir à une commission d'appel, mais la multiplication des appels pourrait à la rigueur rendre la loi inapplicable. Comme les tests d'aptitudes ne sont pas un critère véritablement objectif et sont d'application complexe, la loi reste sujette à tous les aléas d'interprétation pour quiconque veut en contourner l'esprit.

Gilles BOYER

l'opinion des lecteurs

La Troisième force: reflet d'impuissance

M. le rédacteur en chef,

Les hommes d'affaires de la Chambre de Commerce de Montréal ont été un instant médusés par les propos de M. Jérôme Choquette alors que ce dernier broyait un sombre tableau de notre vie collective.

Pour des chefs d'entreprises à qui les experts prédisent un effondrement pas tellement lointain de l'économie aussi bien régionale que nationale et qu'internationale, la venue d'un mécano sur n'importe quel podium peut, un instant, servir de bon soporifique.

Si les hommes d'affaires sont inquiets face à l'inflation galopante et s'ils sont incertains du lendemain, ils ne sont probablement pas tellement satisfaits non plus de l'administration provinciale qui est pour eux, dans bien des cas, une cause de désenchantement.

Dans pareil contexte, n'importe quel changement peut apparaître, dans le court terme, comme un présage de jours meilleurs.

Mais attention! Les querelles traditionnelles des Canadiens-français les ont toujours tenus à l'écart des grands centres de décision aussi bien au Canada qu'au Québec, excepté pour quelques rares exceptions.

La même erreur tactique sera répétée par les proposants d'une 3^e Force politique s'ils donnent à corps perdu dans cette voie de la division. Pour des velléités de leadership qui tiennent beaucoup plus à des querelles entre politiciens, et qui font que la

machine de M. Bourassa (pour passer sous silence celle de M. Samson) présente des fissures de plus en plus apparentes, les politiciens déjetés se découvrent une vocation: celle de la division.

En effet, alors que la plupart des citoyens s'inquiètent du peu d'efficacité de leurs différents gouvernements et qu'ils aspirent peut-être à des changements, il eût peut-être été mieux pour MM. Jérôme Choquette et Fabien Roy, soit de rester à l'écart ou alors de tenter un rapprochement avec la deuxième force, quitte à amener cette dernière à réitérer encore une fois, pour le peuple du Québec, son intention ferme de ne procéder vers l'indépendance que par étapes et par voie de référendum avec élections obligatoires à date fixe à tous les quatre ans.

Cette démarche eût davantage élevé la qualité des débats sur notre avenir collectif et en aurait grandi les participants. Si la Troisième force voit le jour dans la marque de l'impuissance et sous le signe de la nostalgie des beaux jours d'autrefois et en ne tenant pas compte de l'évolution politique, socio-culturelle et économique des citoyens moins âgés, elle demeurera justement une troisième force.

Elle contribuera cependant à perpétuer la division d'un peuple qui plutôt que de se diviser dans la multiplicité, devrait voir à se donner les outils nécessaires à augmenter sa productivité.

Dans le contexte présent, il faut

être un peu timbré pour penser aller arracher à M. Bourassa le bloc monolithique des anglophones et des Néo-Québécois, qu'il couve bien après avoir forcé M. Choquette à se compromettre avec le bill 22. Dans l'optique d'une Troisième force au Québec, les Québécois francophones renouvelleront avec un sentiment d'impuissance et au prochain scrutin provincial, on aura à peu près les résultats suivants:

M. Bourassa: 20% d'anglophones plus 15% de francophones indéfectibles au Parti Libéral (comme aux jours sombres de M. Lapalme) plus quelque 5% répartis, et ce pour des motifs différents, parmi les mieux nantis et les plus défavorisés, pour un total de 40%.

M. Lévesque: 30% représentant le point de départ d'une clientèle acquise aux élections de 1973, plus un taux d'accroissement normal pour le Parti Québécois pouvant varier de 7 à 10%, pour un total de 37 à 40%.

M. Choquette: 20 à 23%, représentant à peu près, l'ensemble du vote conservateur encore disponible au Québec.

Cependant, à cause de la redistribution des sièges et de la représentation qui lui sera propre, M. Bourassa pourra continuer de gouverner avec un nombre amputé de députés, certes, mais avec le concours solide des anglophones.

Guy Blanchard, M.D.
350 Chemin Ste-Foy,
Québec.



L'attitude de Mgr Paul Grégoire

Son Excellence Mgr Paul Grégoire, Archevêché, Montréal.

Les journaux nous donnaient tout récemment, la publication de votre lettre adressée aux prêtres de votre diocèse, expliquant votre attitude à l'égard du renvoi de M. l'Abbé Yves Normandin comme curé de la paroisse Sainte-Yvette.

Après avoir lu attentivement votre lettre, je me suis demandé si en acceptant votre manière de faire à ce sujet, j'appartenais encore à la vraie Église fondée par Jésus-Christ avec ses dogmes, sa tradition, sa révélation, sa messe... J'ai plutôt l'impression que ce faisant, je glisserais de plus en plus vers la "fausse Église", celle dont Satan lui-même tient les rênes en mains, et de laquelle, par conséquent,

je dois absolument m'éloigner pour ne pas tomber dans l'erreur et sauvegarder ma foi.

Personne au monde ne peut attendre à notre foi, ou de quelque façon travailler à la diminuer, car c'est par elle qu'on se sauve. La sainte messe est le centre de notre foi, il convient donc qu'elle soit dite pieusement et qu'elle soit une vraie messe. Celle dite de Paul VI est valide, mais elle a ouvert les portes aux modernistes, pour inventer leur propre liturgie, changer ou couper les prières, faciliter leur petit boniment au beau milieu de la célébration.

Vous dites dans votre lettre que les audaces téméraires et les expériences imprudentes ne font rien avancer, ce sont là des mots. Quand donc

sévriez-vous concrètement contre ces prêtres qui font perdre la foi de leurs paroissiens par des messes sacrilèges? Quand délogerez-vous un curé qui invente sa propre liturgie? Vous le faites pour un curé qui dit une vraie messe. Quand donc la conférence des évêques dénoncera-t-elle publiquement et avec représailles ces fauteurs de désordre?

Mgr Lefebvre est un fils fidèle de la vraie Église, et par conséquent, ne peut accepter tout ce qui vient de Rome aujourd'hui, est-il blâmable? Nous savons bien que ce n'est plus le saint Père qui mène aujourd'hui. Les loups sont maintenant dans la Bergerie. Notre-Dame de la Salette nous a prévenus.

Si donc, tout catholique a le grave devoir de sauvegarder sa foi, il est tenu de chercher un endroit où la sainte messe se dit pieusement. Celle de Saint Pie V est la plus sûre, et elle n'a jamais été défendue par le saint Père.

Notre devoir est donc d'y assister autant que faire se peut.

Respectueusement vôtre en Notre-Seigneur,

Monique Robertson
605, rue Saint-Ignace
Québec.

A la polyvalente Les Etchemins de Charny

M. le rédacteur en chef,

Je m'adresse à l'équipe de direction de la polyvalente Les Etchemins de Charny.

Messieurs, j'ai deux enfants fréquentant votre école et soit dit sans prétention, ce ne sont pas les moins doués. Ils sont capables de faire la différence entre les gens sérieux et intelligents et ceux qui ne le sont pas. Ces deux enfants, Messieurs de l'équipe de direction, ils vous ont jugés d'après la lettre circulaire que vous leur avez remise cette semaine, dénonçant les offres patronales faites aux enseignants, et les qualifiant de rétrogrades, déshumanisantes, irréalistes et provocatrices. Ils vous ont jugés comme des administrateurs non responsables et n'ont demandé de les inscrire à des écoles privées l'an prochain.

Va pour l'opinion de mes fils, maintenant voici la mienne...

Je suis moi-même un administrateur, un administrateur d'entreprise privée, et ma conscience en prendrait un coup s'il fallait que j'utilise vos méthodes d'endoctrinement et de persuasion. Il semble toutefois qu'une conscience vous ne connaissez pas cela, que l'éthique professionnelle vous l'avez pas mal loin. Messieurs vous vous servez de nos enfants, vous

manoeuvrez leur avenir, vous vous servez de chantage, d'intimidation et de menace, pour parvenir à vos fins. Une qualité importante pour devenir administrateur, c'est l'équilibre mental et psychologique. Or, d'après votre façon d'agir il semble que vous n'avez pas cette qualité et vous ne devriez pas occuper ces postes. Messieurs, j'ai visité l'école dont le ministère de l'Éducation vous a confié l'administration, et je ne peux m'empêcher de tirer des comparaisons avec ce qu'un administrateur du secteur privé a à administrer.

Seulement 5% des choses qui se passent à votre école suffiraient à faire perdre l'emploi d'un administrateur du secteur privé. Qu'il me suffise de vous mentionner l'état de la bâtisse elle-même, le manque de contrôle que vous avez sur les professeurs et les élèves, le vandalisme, la drogue qui y circule, le manque de motivation de vos professeurs et de vos élèves, quant aux résultats et à la production, il ne faut surtout pas en parler.

Quant aux offres auxquelles vous avez trouvé de si beaux qualificatifs, elles sont bien au-delà du rendement que vous nous donnez.

Quant à la provocation vous savez mieux que quiconque l'employer.

En terminant, je voudrais vous

donner deux exemples de votre décadence.

Premièrement, un texte de J.-P. Hogue dans son livre "Les relations humaines dans l'entreprise" Chapitre 3 et je cite: "On pourrait parler longuement sur le fait que des gens qui ont choisi d'enseigner parce que toute chose étant égale par ailleurs, ils aimaient l'enseignement, décident de se frustrer eux-mêmes en ne se permettant pas de satisfaire leur besoin d'enseigner...passons."

Il est sans doute symptomatique de retrouver des gens vraisemblablement intelligents, qui ont une formation certaine et qui visent à un statut professionnel dans notre milieu, réagir d'une façon aussi globale et utiliser un moyen aussi extrême en face de situations qui ne semblent pas vouloir débouler.

Et cet autre exemple d'un garçon dont le témoignage a été vu et entendu, au 60 de André Payette, ce jeune homme, messieurs, il était de famille modeste sans beaucoup d'instruction mais assez intelligent pour vous juger et assez homme pour vous le dire en pleine face, c'est-à-dire que ses anciens professeurs étaient des barbus sales qui ne savaient pas de quoi ils parlaient. C'était la raison pour laquelle il avait abandonné ses cours.

J.-Maurice Ouellet,
St-Lambert de Lévis.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Certaines compagnies de services publics (téléphone, gaz, électricité) ont parfois tendance à couper la distribution chez les abonnés qui ne paient pas. Comme la plupart de ceux-ci vivent dans la pauvreté, il est bon de rappeler cet avis du Conseil national du bien-être social et du Conseil des affaires sociales et de la famille tirés du rapport annuel 1974-75 du CASF.

Eau, gaz, lumière: ne coupez pas, s.v.p.

S'il n'existait qu'un seul domaine de la consommation où l'on ne retrouvait pas de discrimination envers les consommateurs à faible revenu, on s'attendrait certainement à ce qu'il soit celui-ci. En réalité, les pauvres paient plus cher pour obtenir moins dans ce domaine comme dans tous les autres.

Par exemple, comme les compagnies de téléphone, de gaz et d'électricité considèrent que les pauvres offrent plus de risques sur le plan du crédit, elles exigent de façon routinière qu'ils fournissent des dépôts de garantie de différents montants. Pour un consommateur pauvre, par exemple, un dépôt de \$100 pour pouvoir faire installer le gaz ou l'électricité dans son nouvel appartement constitue un fardeau considérable. Puisque les pauvres sont les seuls qui doivent remplir de telles conditions, ces pratiques reviennent à imposer le fardeau le plus lourd précisément à ceux qui sont les moins capables de le supporter. Lorsqu'on ajoute ce pouvoir d'exiger des dépôts spéciaux au pouvoir unilatéral de ces compagnies d'interrompre le service comme méthode de collection de leurs comptes, sans même être obligées comme les autres créanciers de prouver l'existence de la dette, on s'aperçoit que les pauvres sont presque entièrement à leur merci.

En 1972, les journaux ont rapporté le cas d'une femme âgée de Toronto dont le service d'électricité avait été interrompu en plein hiver faute d'avoir réglé son compte. En conséquence de l'interruption de ce service, elle est morte de froid dans son appartement non chauffé. Cette façon d'agir de la compagnie est loin d'être inhabituelle et la seule particularité de ce cas réside dans le fait qu'on lui a accordé une publicité hors de l'ordinaire. En 1972, par exemple, la compagnie Gaz Métropolitain a interrompu le service de gaz de 3.000 foyers montréalais.

Dans le cas des services publics, certaines solutions sont déjà à portée de la main. Pour commencer, on devrait absolument interdire la pratique discriminatoire d'exiger des dépôts de garantie. L'an dernier, la Cour Suprême de la Colombie-Britannique a ordonné à l'Hydro de cette province de cesser cette pratique. Le jugement spécifiait qu'une compagnie de service public ne possédait pas le pouvoir de traiter différents membres du public de façon discriminatoire en l'absence d'une autorisation expresse de la législature à cet effet.

L'opinion de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique, suivant laquelle ce genre de discrimination va à l'encontre des notions d'équité et de services publics qui gouvernent les compagnies dont le but est de satisfaire les besoins de la population, est aussi valable dans le cas d'autres services et d'autres régions du Canada.

Il va de soi qu'on doit empêcher que l'abolition des dépôts de garantie n'entraîne un refus de desservir les consommateurs à faible revenu.

En conséquence des observations rapportées ci-avant, le Conseil national du Bien-être social formulait la recommandation suivante:

1 - Les services d'utilité publique, qu'ils appartiennent au gouvernement ou qu'ils soient privés et contrôlés par le gouvernement, sont des services essentiels, et on doit leur interdire toutes pratiques discriminatoires telles que l'obligation sélective de fournir des dépôts de garantie, tout en s'assurant que cette pratique ne sera pas remplacée par un refus sélectif d'accorder des services. Les interruptions de service devraient être prohibées sauf sur requête auprès d'un

tribunal et sur preuve que le consommateur a les moyens de payer mais s'y refuse."

L'avis du CASF

Le CASF estime que la neutralisation de toute pratique discrétionnaire et discriminatoire dans les services d'utilité publique qui sont, par définition, jugés essentiels au bien-être des citoyens est surtout une question de justice sociale et d'équité à l'endroit des victimes innocentes de telles pratiques. De plus, dans la mesure où ce sont principalement les individus et les familles les plus démunies qui sont frappés par ces pratiques, le principe de l'égalité des chances y est directement mis en cause. Le Conseil rappelle, à cet égard, que le principe de l'égalité des chances a constitué le postulat fondamental qui a servi de fondement à l'ensemble des recommandations qu'il a formulées dans son document "Contribution à une politique des Affaires sociales et de la Famille".

Le Conseil est aussi d'avis que la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux du ministère des Affaires sociales pour 1974-75, à savoir l'humanisation des services de santé, des services sociaux, de la vie des individus, des familles et des collectivités, commande d'une façon prioritaire la disparition des pratiques discrétionnaires et discriminatoires dans les services publics, surtout lorsqu'elles risquent sérieusement de porter atteinte grave à la dignité, au bien-être et à la santé physique et mentale des personnes impliquées.

Le Conseil est enfin d'avis qu'il est important et urgent que soit explicitement reconnu et affirmé le droit de tout citoyen, individu et famille de bénéficier des services publics jugés essentiels à son bien-être et à sa santé physique et mentale sans qu'il ne soit fait de discrimination à l'endroit du consommateur à faible revenu.

En conséquence de quoi, le Conseil recommande au ministre des Affaires sociales:

- Que des démarches soient entreprises auprès des instances concernées afin que des mesures légales et administratives soient édictées en vue de la cessation de pratiques discrétionnaires et discriminatoires en usage dans les services publics essentiels d'électricité, de gaz et de téléphone à l'endroit des consommateurs à faible revenu;

- Que ces mesures de protection du droit du citoyen au bénéfice des services publics essentiels à son bien-être et à sa santé visent tant les interruptions des services d'électricité, de gaz et de téléphone que les dépôts ou versements préalables exagérés qui sont exigés par certaines compagnies et sociétés concernées de la part des citoyens jugés par elles "financièrement risqués ou non solvables";

"Que le cas échéant où il est jugé par un tribunal, après requête et sur preuve, que le consommateur est en mesure de payer mais s'y refuse sans raison valable, des mesures spéciales soient prises afin de protéger les personnes innocentes: conjoint, enfants, malades et personnes âgées. Dans ces circonstances extrêmes, la formule à privilégier pourrait être la suivante:

1 - Les services concernés d'électricité, de gaz et de téléphone devraient signaler chaque cas d'interruption au centre des services sociaux de la région afin que des mesures préventives soient mises en oeuvre à l'endroit des personnes à protéger, avant la discontinuation du service;

2 - Les agents de l'aide sociale devraient, dans ces circonstances, être nantis des moyens nécessaires au dépannage immédiat des personnes dans le besoin, de concert avec le CSS, et ensuite devraient prendre les mesures pour régulariser à moyen terme de telles situations.



Le Soleil, André Belle-Ile

Un fonctionnaire témoigne

Dans une déclaration assermentée que nous reproduisons intégralement, un fonctionnaire du gouvernement du Québec révélait, hier, par quels moyens le Parti libéral contrôlait actuellement les lignes ouvertes à la radio.

Et pourtant, M. Guy Morin, nouveau président du Parti libéral pour la région de Québec, déclarait récemment que son parti se complaisait paresseusement dans le silence et qu'il fallait, pour contrer les effets négatifs des médias, créer un réseau d'information parallèle. Le processus, si on en croit le témoignage que nous publions ici, semble déjà sérieusement amorcé.

par André Corbeil

Les Libéraux m'ont utilisé pour accaparer les émissions de lignes ouvertes

Je, soussigné, ANDRÉ CORBEIL, après mûre réflexion, fais la déclaration qui suit, étant bien conscient de la gravité de son contenu.

Je suis né à St-André-Avellin dans l'Outaouais, le 29 août 1922. J'ai fait mes études primaires à Saint-André-Avellin, mes études secondaires au Collège Bourget, à Rigaud, et mes études techniques à l'École Technique de Hull. En 1939, je suis entré dans le corps d'aviation royale canadienne à titre d'étudiant-pilote. J'ai fait alors un stage d'un an à l'université de Montréal en aéronautique pour finalement terminer mon cours de pilote.

La guerre terminée, je me suis qualifié, après concours, comme agent de placement et d'établissement des immigrants au Québec pour le compte du gouvernement fédéral. J'ai été responsable de divers bureaux régionaux et j'ai acquis une expérience en développement régional, ce qui m'a permis, après douze (12) ans de pratique, d'être attiré vers la promotion industrielle.

C'est alors que le gouvernement du Québec lance la vague du "maîtres chez nous" et comme bien d'autres Québécois, j'y crois au Québec.

Par la voie de concours publics, je suis nommé en permanence par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec délégué industriel à Hull, puis à Trois-Rivières et enfin à Québec. Du MIC, je suis muté au Conseil d'orientation économique du Québec, puis à l'Office de planification et de développement du Québec, relevant du Conseil exécutif.

Je me rends compte finalement que tout en obéissant à des ordres de supérieurs hiérarchiques, j'en suis rendu à faire un travail clérical qui me fait oublier ma profession de commissaire industriel, et que le travail que je fais n'est pas équivalent à mon salaire ni à ma classification.

Je suis donc le processus du grief contre mon employeur, non pas pour augmentation de salaire ou autres bénéfices, mais bien pour le droit de travailler selon ma compétence de manière à mériter par mon travail le salaire qu'on me verse.

Depuis bientôt deux (2) ans, ce grief est toujours pendant. Pendant cette période, j'ai subi toutes sortes de pressions et de tracasseries; on me tient en "standby" chez moi sans que je n'aie à fournir le moindre travail.

Le jeudi 25 septembre 1975, vers la fin de l'avant-midi, je reçois à la maison une communication téléphonique de Mlle Raymonde Forgues, que j'ai connue comme responsable de la documentation à l'OPDQ. Celle-ci m'informe, après les salutations d'usage, que M. Charles Simard, un ami commun, veut s'entretenir avec moi. Ce M. Charles Simard, qui a été mon collègue de travail à l'OPDQ pendant plusieurs années et qui est maintenant à sa retraite, m'apprend alors qu'il a trouvé une solution à mes problèmes

et me convoque à son bureau du complexe "J" pour le début de l'après-midi du même jour.

Je me rends donc au complexe "J" croyant y trouver une solution qui mettrait un terme à ces deux années d'oisiveté exécrable mais bien payée, c'est-à-dire à \$22.000 par année.

Je me présente vers 13h30 à l'entrée principale du complexe "J". Il y a une réceptionniste et un garde de faction. La réceptionniste m'enregistre et, après m'avoir demandé si j'avais un rendez-vous, vérifie par téléphone et m'annonce que M. Simard est prêt à me recevoir.

Après les échanges d'usage, M. Simard me dit qu'il est chargé d'un certain travail pour le Parti libéral, et que si je veux bien collaborer cela aiderait à régler mon cas. M. Simard a commencé par m'expliquer qu'il était chargé de constituer une équipe de personnes dont le travail consisterait à tenter de monopoliser les lignes ouvertes à la radio et à la télévision, lors d'émissions publiques. M. Simard m'a révélé que dix (10) personnes faisaient déjà partie de l'équipe et que je serais la onzième.

Il s'agissait pour nous lors de programmes de télévision et radio, surtout dans le cas de questions épineuses (le cas de l'aluminerie de Saint-Augustin fut cité en exemple), de téléphoner aux postes pendant ces émissions afin de tenir les lignes téléphoniques tellement occupées, par ce groupe d'amis favorables à la bonne cause, que finalement, sauf quelques exceptions, seuls les appels faits par l'équipe passeraient, et étant donné que les questions nous seraient fournies d'avance, elles seraient toutes des questions dites "favorables".

Je lui dis que je n'aime pas l'idée de participer à un tel arrangement. C'est alors qu'il me dit que je n'ai pas le choix, et d'ailleurs lui non plus n'a pas le choix puisqu'on l'a chargé de faire ce travail. Un refus de sa part, dit-il, aurait été mal vu, et de même un refus de ma part serait mal interprété surtout du fait que je suis très bien payé.

Il me dit que le groupe doit se réunir la fin de semaine du 28 septembre, au complexe "J" ou dans un autre endroit à déterminer. Je lui dis que je suis engagé toute cette fin de semaine et que je ne pourrai y assister.

Il me demande donc de téléphoner le lundi suivant, et alors on me donnera deux (2) questions que je devrai poser lors d'une émission, mardi soir le 30 septembre.

Le lundi 29 septembre, je téléphone donc à M. Simard et il me dicte deux (2) questions touchant le projet Saint-Augustin; et c'est alors que je suis informé qu'effectivement l'émission permettrait au ministre Saint-Pierre de traiter du cas Saint-Augustin sur les ondes.

J'ai tenté en vain, au cours de la

soirée de cette émission, de rejoindre le poste de télévision. Je m'étais servi d'un numéro de téléphone apparaissant à l'écran. Je dois préciser toutefois que M. Simard m'avait fait part du fait qu'il avait relevé les numéros des émissions antérieures, et qu'il pouvait y avoir un avantage pour l'équipe de les connaître.

Nous avions même discuté ensemble des différents moyens de contrôler ce genre d'émissions. Il m'a alors informé qu'il envisagerait peut-être la possibilité de faire appel à un employé de Bell Canada pour être sûr des résultats.

Le surlendemain, M. Simard, lors d'une conversation téléphonique, m'informe que tout a relativement bien fonctionné mais que, parce que l'animateur a laissé parler les invités trop longtemps, seulement deux (2) de son équipe ont pu compléter leur appel, ce qui devrait s'améliorer avec le temps et la pratique.

Selon M. Simard, le but de l'opération était d'éviter la démagogie dans les questions des auditeurs lorsque des ministres ou d'autres personnalités étaient invités. La meilleure façon, suivant lui, d'obtenir ce résultat et de bien informer le public, était de faire poser des questions par des gens compétents faisant partie de l'équipe.

Quelque temps après, M. Simard me téléphone à nouveau pour me dire qu'il y aura une émission de radio à CHRC de 6h à 9h du matin, où le ministre Goldbloom doit répondre à des questions des citoyens touchant les fusions. Il me demande d'être debout à 6h a.m., ce vendredi-là, et de garder le ministre occupé environ 30 à 45 minutes au total incluant les annonces publicitaires et autres; et on me dicte deux (2) questions à poser.

Effectivement, lors de ce programme, je discute avec le ministre pendant au moins 30 minutes. C'est-à-dire que j'ai téléphoné au poste vers 6h05 a.m. et on m'a prié de garder la ligne, que je serais le premier à parler au ministre Goldbloom. Mais j'ai dû attendre de 6h05 à 6h15, et l'annonceur pendant tout ce temps-là présentait le sujet — le ministre — les annonces commerciales, etc. Enfin, vers 6h15, je discute avec le ministre jusqu'à 6h45 a.m. Le lendemain, je suis félicité par M. Simard de mon bon travail, et assuré à nouveau que mon nom sera définitivement sur la liste.

Pourquoi est-ce que je parle de tout cela seulement aujourd'hui? C'est que je me suis senti dans un piège lorsque je me suis trouvé dans le bureau du complexe "J". Je sais que ma famille et moi, nous ne sommes peut-être pas au bout de nos problèmes; mais j'aide à croire que cette déclaration aidera d'autres personnes qui sont, elles aussi, peut-être prises dans le même piège du fonctionnaire qu'on prépare graduellement, par rétrogradation ou par la "maudite tablette avilissante", en vue de pouvoir les utiliser un jour.

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

tarifs d'abonnements

ABONNEMENT À DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-LES ET PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX À L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$12.50	\$23.00	\$50.00
Sept-les et Port Cartier (par porteur):	\$15.75	\$31.25	\$62.50
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec):	\$12.50	\$23.00	\$50.00
Autres comités du Québec et ailleurs au Canada:	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers:	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS 647-3233
RÉDACTION 647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES
ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOUVREMENTS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

La stratégie des... (Suite de la première page)

cellule de huit pieds sur dix, dans la section à sécurité maximale séparée des autres prisonniers. Par sa petite fenêtre, elle ne pouvait voir qu'un autre mur. Il n'y avait pas de cour extérieure et la machine à rames pour les exercices physiques était brisée. Patty savait qu'elle aurait besoin de l'argent de son père pour sortir, mais elle ne voulait pas des services du premier avocat qu'il choisit, Vincent Hallinan. Quand il lui rendit visite dans sa cellule, elle le traita de "trou de c...". Cependant, elle aimait son plus jeune fils, Terence, un avocat activiste aux longs cheveux, qui avait été surnommé K.O. en raison de sa propension à se battre aux poings dans sa jeunesse. Le même jour, Terence avait causé brièvement avec Wendy Yoshimura. Celle-ci lui raconta que Patty n'était plus en bons termes avec la SLA. Deux jours plus tard, il la revit pour avoir plus de détails.

Wendy lui expliqua que durant les dernières semaines, Patty s'apercevait que la SLA avait été dirigée par deux tyrans jouant aux révolutionnaires: Cinque et Teko. La conversion de Patty provenait-elle de cette tyrannie? Oui, disait Wendy. D'après ce qu'elle en sut, Patty avait été emprisonnée par Cinque dans un placard, menacée de mort et obligée de le suivre. Terence nota l'importance judiciaire de ces faits pour sa cliente. Il s'en ouvrit à Patty. Elle n'avait parlé de sa conversion qu'à peu de gens. Wendy était de ceux-là; Jack Scott aussi.

L'affidavit

Elle regardait Terence et ne disait rien. Elle ne voulait pas en discuter. Terence insista: "Si Patty n'avait été Tania, ses problèmes avec la justice étaient réglés". Patty se rendit compte que l'histoire de sa conversion était plus compliquée que la version de Wendy. Mais elle détestait la prison et craignait fort de ne plus jamais en sortir. Après avoir longuement hésité, elle consentit à signer un affidavit déclarant qu'elle avait subi un lavage de cerveau, qu'elle avait été terrorisée et intimidée.

Le jour suivant, Terence retourna avec le papier et un notaire comme témoin. Patty paraissait lasse et frêle. Elle se plaignait de mal manger et de mal dormir dans sa cellule. Elle fumait une cigarette après l'autre. De près, ses cheveux n'avaient pas la teinte écarlate que montrait la télévision. Elle lut l'affidavit deux fois; il y était dit que la SLA l'avait maintenue sous la terreur et que toute son expérience de l'underground relevait de l'extase. Elle ne se rappelait presque plus rien de cette période. Elle demanda de modifier quelque peu la version des faits. Hallinan sortit et Patty

demanda au notaire si son avocat était compétent. Le notaire l'assura que Terence savait ce qu'il faisait.

Patty sembla soulagée. Elle prit une plume, initia chaque page de l'affidavit corrigé et griffonna sa signature à la fin. Le témoin changea de sujet: "Comment était-elle traitée par les matrones?" Patty sourit: "Oh! elles sont o.k., sauf une. Et elle serait o.k. aussi, si elle pouvait sortir de sa cellule". Terence rapporta l'affidavit au juge Carter. Il demanda l'élargissement sous cautionnement. Mais le juge refusa de nouveau: "Le public ne croirait pas un mot de ce qu'elle dit dans cet affidavit", dit-il plus tard à un journaliste. La décision du juge iucita Randolph Hearst à téléphoner à l'un des meilleurs criminalistes du pays, à Boston, F. Lee Bailey. Celui-ci vint rencontrer Patty et conféra avec les avocats Hallinan. Il décida de prendre la cause, mais il ne voulait pas travailler avec Terence. Celui-ci était du même avis et ne voulait pas de Bailey: il se désista, en arguant que Bailey voulait faire de Patty un témoin à charge. En fait, Bailey procédait avec précaution. Il estimait que l'affidavit faisait tort à la crédibilité de Patty et il ne voulait pas qu'elle réponde en cour aux questions qui lui seraient posées, tant qu'il n'aurait pas établi sa stratégie.

Tout cela laissait Patty en prison. Mais le juge Carter avait désigné trois psychiatres pour l'examiner en vue d'un transfert possible dans un hôpital de l'Etat. Les trois psychiatres devinrent ses confidentiels. Le juge avait statué que rien de ce qu'elle leur dirait ne pourrait être utilisé comme preuve contre elle en cour. Alors Patty parla sans détour des crimes et des activités clandestines qu'elle avait prétendu avoir oubliés dans l'affidavit. Elle donna également le récit complet de sa conversion. Elle refusa d'admettre qu'elle avait été entraînée; mais elle se dit intriguée par l'activité de la SLA: "J'étais malade de la vie "middle-class" que je menais. Les membres de la SLA semblaient, eux, avoir un but dans la vie".

Rupture avec Emily

La dernière journée de Patty avec Emily fut difficile. Elles étaient gardées toutes deux dans la section à sécurité maximale de San Mateo. Même séparées, elles pouvaient communiquer entre elles. C'était le lendemain de l'affidavit et Emily critiquait la stratégie légale de Patty. Elle voulait qu'elle voit Susan Jordan, avocate radicale qui la représentait. Patty refusa. Elle ne voulait plus que son avenir soit encore lié de quelque manière aux Harris.

Cette nuit-là, les Harris furent transférés secrètement sous bonne

escorte à la prison de Los Angeles. Il restait un message d'Emily: un communiqué enregistré dans lequel elle soutenait que les Harris et les avocats de Patty étaient en train de faire un lavage du cerveau de Tania... La réponse de Patty ne se fit pas attendre: Emily était du passé. Elle semblait retourner maintenant assez facilement vers les siens. Elle se faisait plus mature et elle était plus en mesure de tolérer Catherine. Au cours d'une visite, sa mère nota que ses cheveux bruns perçaient sous la teinture de l'underground: "Pourquoi ne vas-tu pas voir le coiffeur de la prison?" Patty sourit comme pour dire: Catherine ne changera jamais.

Conversations enregistrées

Tous les mercredi, jeudi et dimanche, les visites étaient nombreuses. Elle demanda à voir ses sœurs et ses cousins. Elle eut aussi la visite de ses anciens amis du high school. La visiteuse la plus assidue était une étudiante de Stanford, Tricia Tobin, sa plus vieille amie. C'est avec elle que Patty parla le plus librement.

Mais c'était difficile de le faire avec tout le monde en prison. Ses géoliers enregistraient ses conversations. L'une d'entre elles avec Tricia Tobin avait été communiquée à la presse. Aussi Tricia et Patty convinrent-elles de se parler par signes pour les sujets délicats.

En général, les visiteurs étaient d'avis qu'elle semblait déprimée comme toute personne le serait en cellule, sans soleil et isolée. "Je fais de mon mieux pour garder mon moral et rester en forme, leur disait-elle, mais certains jours, il semble que je ne me soucie pas du tout de ce qui arrivera demain". Elle dit ne garder aucune rancune contre les Harris. Elle resta en bons termes avec au moins deux de ses camarades de la clandestinité: Steve Soliah et Wendy Yoshimura. Elle restait amoureuse de Steve et en rapport avec lui; ils s'échangeaient des lettres en contrebande entre les deux prisons. Steve Weed ne l'avait pas revue et elle ne voulait pas le voir non plus "tant qu'elle serait en tôle", ajoutait-elle.

Un jour que ses parents la quittaient après la visite, un curieux demanda s'il pouvait jeter un coup d'oeil par le judas de la porte. Randy haussa les épaules; il ne voulait pas de querelle. Mais Catherine s'avança vers l'homme en hurlant: "Ce n'est pas un zoo; Patty n'est pas un animal en cage". La lemme du passant se pressa vers la porte dans un geste de défi: "Je la regarderai, si je veux, dit-elle; c'est une figure publique maintenant. Vous n'y pouvez rien".

Demain: La SLA fut un échec

Le bureau de... (Suite de la première page)

lui et qu'il a trouvé une solution à ses problèmes (de tablette). Il lui donne donc rendez-vous à son bureau du complexe "J" pour le début de l'après-midi.

Après les échanges d'usage, raconte M. Corbeil, M. Simard lui dit qu'il est chargé d'un certain travail pour le Parti libéral et que s'il veut bien collaborer, cela aiderait à régler son cas.

C'est alors que M. Simard a expliqué, selon M. Corbeil, qu'il a été chargé de constituer une équipe de personnes dont le travail consisterait à tenter de monopoliser les lignes ouvertes à la radio et à la télévision lors d'émissions publiques. Dix personnes faisaient déjà partie de l'équipe. M. Corbeil devait être la douzième.

Devant les hésitations de M. Corbeil, M. Simard aurait fait sentir, de façon subtile, qu'il n'avait pas telle ment le choix et qu'il devait collaborer.

M. Simard confirme

Une dizaine de journalistes de la tribune parlementaire de la presse se sont rendus, également hier après-

midi, chez M. Simard, sur la rue Fraser, à Québec.

Il a tout d'abord reconnu qu'il travaillait, comme agent de recherche occasionnel, à raison de \$1.000 par mois, à la chambre 18 de l'édifice J, soit celui qui abrite les bureaux du conseil exécutif et en particulier ceux de M. Bourassa.

Il a même informé les journalistes présents que son supérieur immédiat était M. Jean Prieur, secrétaire exécutif de M. Bourassa, l'un des collaborateurs de la première heure du premier ministre.

Questionné sur les lignes ouvertes, mais de façon générale, M. Simard a tout d'abord dit qu'il effectuait un travail de recherche "sur les valeurs instructives" des lignes ouvertes.

Selon lui, il faisait des "tests" avec des amis, mais uniquement à la radio. Il a notamment révélé qu'il a été impliqué dans une ligne ouverte à CHRC où l'invité était le ministre Fernand Lalonde. Ce dernier a nié connaître quoi que ce soit de tout cela, ni même M. Simard.

Après avoir nié s'être déjà mêlé

des lignes ouvertes à la télé, il a reconnu, après qu'on lui eût montré la déclaration de M. Corbeil, qu'il avait convoqué ce dernier à son bureau du complexe J et qu'il lui avait demandé de participer à l'émission, au canal 4, sur le projet d'aluminerie de Saint-Augustin.

M. Simard s'est refusé à confirmer que son équipe était composée d'une dizaine de personnes. Tout au plus deux ou trois, aurait-il dit, selon les témoignages de plusieurs confrères journalistes.

Il a aussi précisé que Mlle Forgues, de l'OPDQ, lui servait de secrétaire, sur l'heure des repas, et sans rémunération.

Comme les dirigeants libéraux l'ont annoncé solennellement au cours des dernières semaines, ils ont décidé d'informer directement la population et tous les moyens semblent bons...

Et l'on pourrait ajouter à cela les approbations préalables exigées par le bureau de M. Bourassa quant aux noms des journalistes appelés à participer aux émissions sur le réseau TVA, comme celle de dimanche dernier, avec le premier ministre lui-même...

Le Carnaval fait... (Suite de la première page)

distinctives qui font son renom mondial et dont on doit préserver toute l'intégrité.

Le 15 octobre 1974, le président d'alors Pierre Villa, le vice-président Denis Harrington et le relationiste Gérald Martin ont rencontré à Montréal le réalisateur Robert Favreau et la chercheuse France Capistran, aux bureaux mêmes de l'ONF. L'ONF fut autorisé à réaliser un film sur la vie familiale et sociale des duchesses, la période fébrile qu'elles vivent pendant le Carnaval; leurs réactions après avoir vécu cette expérience unique.

Il y avait toutefois une condition: ce projet de film ne pouvait être présenté à quelque public que ce soit sans d'abord avoir été visionné par les représentants du Carnaval de Québec. Ce visionnement devait être fait au moment du montage et avant que le film ne puisse être considéré comme un produit fini.

A la clôture du Carnaval 1975,

le directeur-général Claude Croteau et le relationiste Gérald Martin avaient de nouveau réitéré ces conditions.

"Le soleil a pas d'place"

Tout récemment, on devait apprendre que le film était complété sans que personne du Carnaval ne l'ait visionné. Son titre était choisi: "Le soleil a pas d'place".

On aurait tenté d'établir une entente avec la Société Radio-Canada pour le diffuser, sans consulter le Carnaval.

Le 16 septembre, le réalisateur Favreau participait à l'émission "Relax" de Jacques Fauteux et faisait entendre la trame sonore du film. Le Carnaval n'en savait rien.

Hier soir, jeudi 27 novembre, le film devait être présenté en premier, à 19h30 au cinéma de l'ONF à 2 Place Jean-Talon. Ce devait être à l'intention des candidates finalistes, des duchesses, des parents et

amis de ces dernières. Il ne le fut pas à cause de l'injonction.

L'injonction interlocutoire

L'affaire ne finit cependant pas là: le Carnaval et l'ONF ont été sommés par le juge Desmeules de se présenter en cour, lundi avant-midi, alors que sera présentée une demande d'injonction interlocutoire.

On y demandera notamment qu'il soit interdit à l'ONF de présenter, en tout ou en partie, ce film avant qu'il n'ait été visionné par les administrateurs du Carnaval. On demande, en second lieu, qu'il s'écoule un délai subséquent de dix jours avant que le film ne soit montré en public. Un communiqué émanant de l'ONF a révélé hier soir, qu'on avait organisé, justement hier soir, une projection du film pour les candidates au titre de reine l'an dernier et une autre pour les organisateurs du Carnaval, ce soir, mais que ces visionnements avaient dû être annulés à cause de la portée de l'injonction.

Marchand... (Suite de la première page)

offrait un meilleur programme de commercialisation et de promotion tout en présentant de meilleures garanties financières, explique les porte-parole du ministère.

Le document rendu public hier affirme que la soumission de Sky Shops s'était révélée la plus avanta-

geuse pour le gouvernement en fonction des quatre critères utilisés pour évaluer une soumission dans ce cas, soit:

- les recettes que réalisera Transports Canada;
- la conception matérielle et d'exploitation supérieure présentée

par le soumissionnaire choisi:

- la qualité du programme de promotion élaboré par ce soumissionnaire;
- et le choix de ce soumissionnaire par la Société des alcools du Québec pour la délivrance d'un permis de vente de boisson.

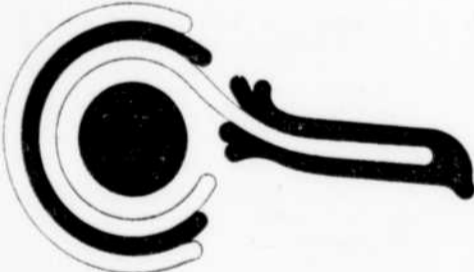


PHOTO-FICHE

- | | | | |
|---|---------------------------|--|---------------------------|
| PENTAX
Spotmatic 11
objectif F 1.8 | \$227⁰⁰ | CHARGEUR
80 diap.
pour Projecteur Kodak | \$277 |
| FUJICA
ST-601
objectif F 2.2 | \$177⁰⁰ | AGRANDISSEUR
Omega B66...
avec objectif | \$257⁰⁰ |
| OLYMPUS
OM-1 MD | \$287⁰⁰ | AGRANDISSEUR
Durst F-30...
avec objectif | \$99⁰⁰ |
| JUMELLES
C.W. 7 x 50
Marine | \$28⁸⁸ | CALCULATRICE
Canon LD 81
(+ - × √) avec étui | \$21⁸⁸ |
| JUMELLES
C.W. 10 x 50
Air Force | \$31⁸⁸ | FILM COULEUR
126-12 poses | .99 |
| ECRAN
Lenticular
50 x 50 | \$26⁸⁸ | FILM COULEUR
Kodak Super 8
développement inclus | \$477 |

Plus, des dizaines d'autres spéciaux...
Du café et des petits fours seront servis à tous nos clients...
Informez-vous sur le programme de nos activités des beaux week-ends de la photo, ça en vaut la peine!

studio GOSSELIN
10 ave begin, centre-ville lévis tel:
857-8868

un grand magasin

DE CHOIX

Endroit idéal pour l'achat d'un appareil PHILIPS



PHILIPS
HP1121
NOUVEAU PHILISHAVE

3 têtes, taille-favoris, 36 lames en acier, 9 réglages, cordon spirale, étui de voyage.

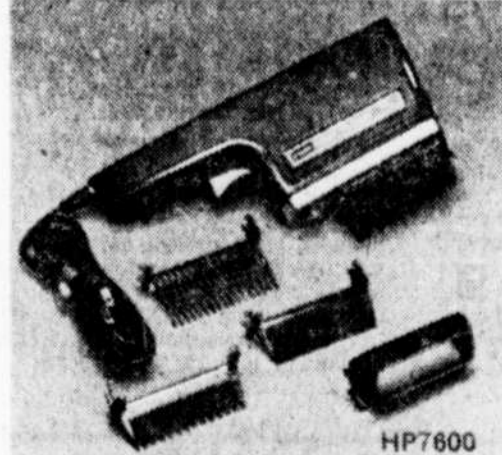


PHILIPS
HP7600
SECHOIR-COIFFEUR

Avec brumisateur pour mèches rebelles, 5 accessoires, forte et faible chaleur, 650 watts.

PHILIPS
HP1308
RASOIR DE LUXE

Rechargeable, 3 têtes, 36 lames, taille-favoris, 9 réglages, 100-220 volts, étui de voyage.



"LE PREFERE DES GRANDS MAGASINS"



SYNDICAT DU BIJOU

10 Route Trans-Canada Ouest, Lévis, P.Q. (418) 833-2173
Cartes de crédit CHARGE et MASTER CHARGE acceptées



monsieur québec

par yves bernier

C'est facile de perdre \$4 millions

La SAQ vous rassure

Il y a quelques jours, nous apprenions que dans la région de Bordeaux, en France, on "dope" le vin destiné à l'exportation et à le stabiliser. Ceci se fait grâce à un produit interdit à cause de sa toxicité: le nitrate de sodium. La Société des Alcools nous assure cependant qu'après analyse tous les bordeaux vendus dans nos magasins sont exempts de cette substance. Buvez en paix!

La Garde de Sa Majesté

Sa Majesté Elisabeth d'Angleterre a décidé récemment d'éliminer, à compter de l'année 1976, la cérémonie de la relève de la garde au palais royal de Buckingham, par souci d'économie. Cette cérémonie est célèbre dans le monde entier, et à Londres, on s'est empressé d'ajouter que l'on fera son possible pour maintenir la relève quotidienne durant la saison touristique. La même cérémonie se fait aussi quotidiennement à la Citadelle de Québec, durant la saison touristique. Espérons que la décision de la Reine n'affectera pas la Citadelle.

Ford a peur de Drapeau

Le président des Etats-Unis, Gerald Ford, a eu tellement peur que la rumeur voulant que le maire Drapeau se présente à la mairie de New York se confirme, qu'il a annoncé mercredi qu'il accorderait un prêt de \$2.3 milliards à la métropole américaine pour la renflouer.

"Il ou elle t'attend"...

Quand l'Auberge des Gouverneurs, Place Haute-Ville, a lancé sa campagne de promotion pour son piano-bar avec les chauffeurs de taxi du Québec métro, nous en avons parlé parce que nous trouvions l'idée originale. Aujourd'hui, presque tous les taxis Co-op, de Québec, et beaucoup d'autres compagnies arborent les collants publicitaires de l'Auberge dans leur vitre arrière: "il t'attend... piano bar", etc... Cela fait plus de trois semaines. Nous sommes allés voir si la campagne était efficace, un jeudi soir: à 21h30, nous étions quatre clients assis autour du bar. Le personnel était plus nombreux. Mais vers 23h, le pianiste-chanteur étant à l'oeuvre depuis à peu près 30 minutes, il y avait une cinquantaine de personnes. Le décor est invitant, murs de briques, lumières rouges diffuses, fauteuils confortables, on se sent "chez-nous" comme nous le dit le slogan de l'hôtel. Mais le pianiste, Bob Marsan? Il joue du piano comme un robot, chante à peu près bien et son répertoire est plutôt bigarré. Dans l'ensemble, c'est intéressant et vivant. Légère amélioration, mais la campagne n'a pas encore donné des résultats probants.

C'est une histoire vieille de quatre ans, mais jusqu'à maintenant personne n'en avait parlé. Vous savez peut-être que le Centre municipal des Congrès a coûté à la ville de Québec plus de \$4 millions. Ce que l'on ne savait pas c'est que le ministère de l'Expansion économique régionale était prêt à verser à la Communauté urbaine de Québec, qui avait fait les démarches, une subvention à peu près équivalente à l'investissement (programmes des zones spéciales), si la ville acceptait de transférer sa juridiction à la CUQ. Le centre devenait alors "équipement régional" et la ville était remboursée par la Communauté. Tout ceci est confirmé auprès du MEER, à Ottawa, et auprès de la CUQ. Le maire Gilles Lamontagne nous affirme cependant qu'il n'a jamais entendu parler de cette subvention, et que de toute façon, la ville n'a jamais entrepris de négociations à ce sujet. (A sa place, on ne s'en vanterait pas.) Mais selon nos sources, en apprenant la chose, M. Lamontagne s'est empressé de faire des appels

téléphoniques, là où ça compte, pour protester du fait que la subvention pouvait aller à la CUQ. Résultat: devant ces chicanes de clocher, Ottawa se retire. Le torchon brûle depuis longtemps entre le président de la CUQ, M. Armand Trottier et le maire Lamontagne, mais perdre \$4 millions à cause de cela c'est ridicule.



Le Soleil, Roland Marcoux

C'était la première tempête du Bonhomme, hier, et c'est pourquoi nous retrouvons le vice-président du Carnaval, M. André Tranchemontagne, juché, au chaud, dans les bras du Bonhomme. C'est que voyez-vous, le président, Denis Harrington, qui devait présider la conférence de presse du "Club des Amis du Bonhomme" se trouvait coincé dans la circulation à cause de la tempête.

Le monde peut en faire partie, il suffit de verser \$5 pour obtenir sa carte de membre, et le tour est joué. Vous voilà membre du club des "Amis du Bonhomme", dont le grand lancement se fera vendredi prochain, le 5 décembre, au Holiday Inn, de Sainte-Foy. Faisant suite au vœu exprimé par Bonhomme lui-même, le président du Carnaval 76, M. Denis Harrington met donc sur pied un club social "permanent" destiné à maintenir un contact permanent entre tous les bénévoles, d'abord, et de les garder actifs en tout temps. De plus, a expliqué André Belleau, premier président du club, cet organisme nous fournira un pool de bénévoles pour l'avenir. Ce qui ne gâte rien: beaucoup d'activités récréatives sont prévues pour le club, durant l'année.

Les Amis du Bonhomme

Tout le monde peut en faire partie, il suffit de verser \$5 pour obtenir sa carte de membre, et le tour est joué.

L'Office municipal d'habitation dépensera \$500,000 de plus

par Louis TANGUAY

L'Office municipal d'habitation du Québec (OMHQ) prévoit dépenser en 1976 près de \$500,000 de plus que pendant la présente année.

C'est du moins ce qui se dégage des prévisions budgétaires de l'office déposées cet après-midi au conseil municipal.

Le président de l'OMHQ, M. Emile Robitaille a expliqué, au cours d'une interview, que le principal facteur d'augmentation se situe au

niveau des dépenses d'entretien.

Le total des déboursés s'élèvera à \$4,139,696, comparativement à \$3,652,900 en 1975.

Une somme de \$275,810 est notamment prévue pour l'amélioration des terrains et bâtisses des six immeubles administrés par l'Office.

Du côté des revenus, on note une hausse projetée de \$60,855, faisant passer le \$968,184 de cette année à \$1,029,039 en 1976.

Cette majoration tient

compte de la disponibilité de quelque 60 logements supplémentaires, dès le mois de mai prochain, au complexe

de Stadacona.

On prévoit donc un déficit de \$3,110,657, soit \$426,9241 de plus qu'en 1975.

Réparti sur l'ensemble des logements, ce déficit se chiffre à une moyenne de \$245.44 au lieu de l'actuel \$212.67.

La ville devra défrayer 10 pour cent de ce déficit tandis que les autres 90 pour cent sont assumés par les gouver-

nements provincial et fédéral.

D'ailleurs, après avoir reçu

l'approbation du conseil municipal, le budget de l'OMHQ sera soumis à la Société d'habitation du Québec.

les galeries
HOLT RENFREW
à la place Ste Foy



La mode actuelle empreinte du charme paysan d'antan. Une robe souple et vaporeuse, en jersey d'acrylique rehaussée de bandes imprimées multicolores. Le modèle illustré est bleu. Non illustré: modèle avec tablier, dans le bleu, rouille. Grandeurs 7-13. \$45. chacune. Miss Renfrew prêt-à-porter. Achat sur place seulement!

HOLT RENFREW
Place Ste-Foy, Place de l'Hôtel de Ville
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

Découvrez l'"Éco-Mazda"

La plus économique des Mazda Mizer

De l'économie en puissance!
En effet l'"Éco-Mazda", grâce à son nouveau moteur à pistons de 1.3 litre, vous en donne pour votre essence.

L'"Éco-Mazda" est avare de son essence mais pas de son équipement standard. Elle vous offre de tout: à partir des freins à disque assistés à l'avant jusqu'au dégivreur électrique de lunette arrière.

Choisissez entre la sedan, la coupé ou la familiale, toutes trois offertes à un prix modeste. En 1976, achetez-vous une "Éco-Mazda". À partir de **\$3195***



La Mazda Mizer
Elle vit d'amour et de peu d'essence.

*Prix de détail suggéré par le fabricant pour la sedan 4 portes avec une transmission manuelle (prix du coupé illustré ci-haut: \$3295; prix de la familiale 4 portes: \$3595) au port d'entrée: Halifax, Montréal, Toronto ou Vancouver. Ne comprend pas les frais de préparation, l'immatriculation, l'essence, la taxe provinciale sur la vente ni les frais de transport local, s'il y a lieu.

Garage O. Gosselin Inc.
185, St-Sacrement: 681-0525

Garage A. Legare Inc.
47 boul. Valcartier, Loretteville: 842-1971

Garage Leo Veilleux
655 boul. Lacroix, St. Georges Est: 228-2391

La loi 22 exige les tests linguistiques (Bourassa)

par Roger BELLEFEUILLE
Sous réserve d'une étude

plus attentive du jugement Deschênes, le premier ministre Bourassa a tout de

même exprimé l'opinion, que les commissions scolaires qui adoptent des

règlements de nature à passer outre à l'exigence de tests linguistiques enfrei-

gnent à ce moment la loi 22.

Le premier ministre était alors invité, par le chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, à commenter la décision du juge Jules Deschênes de la cour supérieure, donnant gain de cause à un couple de Sainte-Foy dont les deux enfants francophones avaient été refusés à l'école anglaise de Sainte-Foy, sans passer un test de langue, tel que requis par la loi 22.

gic" et de "petite politique", M. Bourassa s'est donc refusé à dire s'il soutiendrait l'action de la commission scolaire de Sainte-Foy, si celle-ci interjetait appel.

Le chef du gouvernement n'accepte pas davantage l'interprétation de la manchette du SOLEIL, dans sa livraison d'hier, à l'effet que la décision du juge Deschênes remet en cause l'application de la loi 22.

C'est une interprétation "erronée", du fait, a-t-il de nouveau signalé que la lé-

gislation sur la langue officielle prescrit des examens d'aptitudes.

Pour le chef du gouvernement, les remarques du député péquiste ne visent qu'à susciter un affrontement entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

Le chef de l'Opposition officielle cherchait aussi à savoir si les autres commissions scolaires ayant passé un règlement semblable à celui de Sainte-Foy auront à modifier une telle résolution,

ou si le gouvernement entend amener la loi 22 pour valider leur décision, Mais en vain.

Si le chef de l'Opposition fait de la "démagogie", le chef du gouvernement aux yeux de son vis-à-vis ne se livre qu'à des "pirouettes".

Mais ce qui est grave pour le député de Sauvé, c'est que la décision du juge Deschênes a comme portée de laisser les écoles anglaises accepter des enfants francophones, ce qui irait à l'encontre, selon lui, de l'esprit de la loi.

La commission scolaire de Ste-Foy étudiera le jugement du tribunal

Par Jean MARTEL

C'est à la mi-décembre que la commission scolaire de Sainte-Foy choisira les moyens de faire face au jugement que le juge Jules Deschênes de la cour supérieure a rendu relativement à la résolution de la commission scolaire sur la langue d'enseignement.

Dans son jugement, le juge annule pour cause d'illégalité et d'excès de pouvoir la résolution adoptée le 22 avril dernier et visant à appliquer dans les écoles de Sainte-Foy la loi 22 sur la langue officielle du Québec.

M. Jean-Guy Gagnon, président de la commission scolaire, a déclaré qu'au moins trois possibilités se présentaient aux commissaires: soit en appeler en Cour d'appel de la décision du juge Deschênes, soit s'incliner devant ce jugement et faire passer les tests d'aptitude linguistique aux enfants, soit réécrire l'article de la résolution que le juge annule en prévoyant des moyens de contrôle des connaissances de langue anglaise des enfants francophones.

M. Gagnon a précisé que ce n'était pas toute la résolution de la commission qui était annulée, mais seulement l'article six.

Cet article stipule que tout

Protection du français à Hull

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général Fernand Lalonde du Québec estime que le gouvernement fédéral devrait appliquer la Loi 22 et n'utiliser que des fonctionnaires parlant français pour ses bureaux de Hull qui sont situés dans la région de la capitale nationale.

"Une telle politique est nécessaire si on veut éviter que Hull ne perde son caractère francophone," de dire le ministre à l'issue d'une allocution devant les délégués à une conférence de l'Alliance pour le bilinguisme.

"L'impact de la langue et de la culture anglaises sur la société québécoise nous a forcé à créer une législation protectrice, dans la Loi 22."

Selon M. Lalonde, une protection semblable est nécessaire à Hull où la langue et la culture françaises seront en danger à la suite du déplacement, d'ici 1983, de 30,000 fonctionnaires qui quitteront Ottawa pour travailler dans de nouveaux édifices, à Hull.

enfant qui reçoit déjà l'enseignement en français dans les écoles de la commission ou qui s'inscrit pour la première fois dans cette commission doit être orienté vers les classes francophones, à moins que ses parents affirment solennellement que la langue maternelle de l'enfant (c'est-à-dire la première langue apprise et encore comprise) est l'anglais et qu'ils demandent qu'il reçoive l'enseignement en anglais.

Selon M. Jean-Guy Gagnon, ce que le juge reproche à la commission scolaire de Sainte-Foy, c'est de ne pas avoir pris des moyens adéquats de vérification des connaissances de l'anglais des enfants qui voulaient passer au secteur anglophone.

1,000 familles

Cette contestation de la résolution des commissaires avait été faite au nom d'un couple de la rue Sabrevoie, à Sainte-Foy, M. et Mme Michel Gignac, qui voulaient envoyer leurs deux enfants à l'école anglaise.

Mme Gignac a déclaré, hier, qu'elle était bien satisfaite du jugement qui avait été rendu et qui leur donnait raison. Elle a ajouté que 1,000 familles de Sainte-Foy étaient dans leur cas et avaient été brimées par la résolution de la commission scolaire.

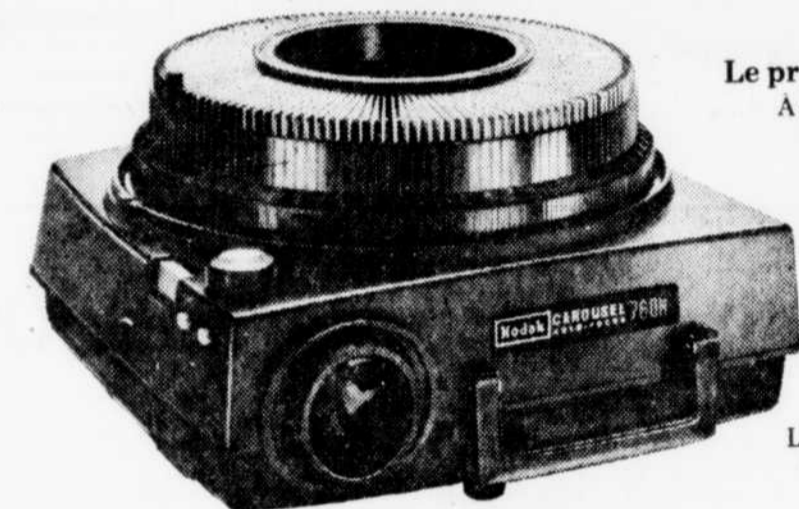
Cette cause ne leur a rien coûté, puisque les frais ont été absorbés par les parents de l'école de Saint-Vincent (l'école anglaise élémentaire de la commission scolaire).

Comme M. et Mme Gignac n'ont pu envoyer leurs enfants à cette école en septembre, ils les ont inscrits à l'école privée.

Mme Gignac a fait remarquer que bien des parents voulaient envoyer leurs en-

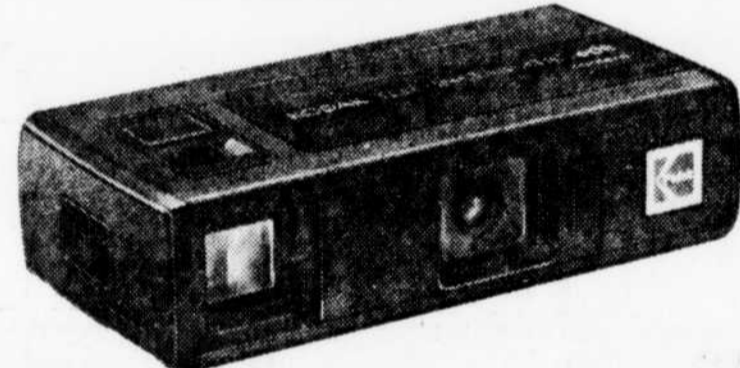
fants à l'école anglaise, parce qu'ils constatent que l'anglais est nécessaire de nos jours. Or, dans les écoles françaises, l'enseignement

de l'anglais n'est pas satisfaisant et ne permet pas à un jeune de se débrouiller suffisamment dans cette langue, estime Mme Gignac.



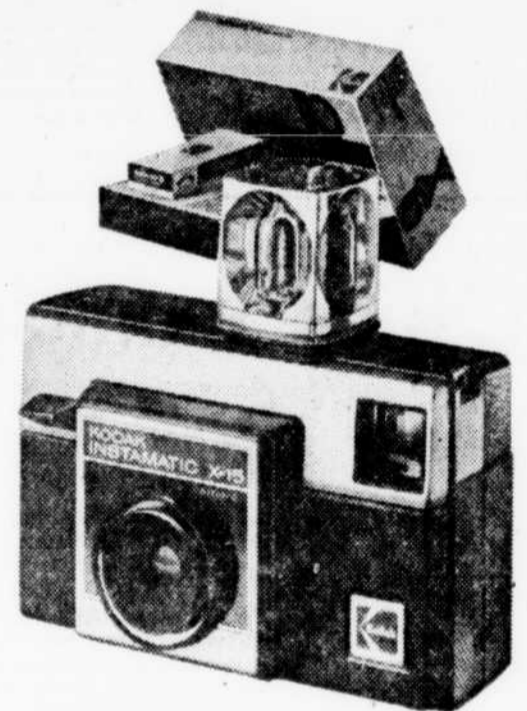
Le projecteur Kodak Carousel 760H.

A mise au point automatique, alimentation en douceur par gravité et télécommande du changement des diapos en marche avant et arrière. Chaque projecteur Carousel, que ce soit un modèle pocket ou custom, est fiable parce que c'est un appareil Kodak. A moins de \$234.



L'appareil Kodak Instamatic X-15.

L'appareil Kodak idéal pour les débutants. Chargement instantané, fonctionnement rapide. De belles photos et diapos. Le coffret à moins de \$25.



L'appareil Kodak Tele-Instamatic 608.

Ses deux objectifs vous permettent de prendre des photos ordinaires ou des téléphotos sur un simple décliné. Une innovation Kodak dans les appareils pocket. Nouveau "flash" et garantie de trois ans. A moins de \$45.



L'appareil Kodak Trimlite Instamatic 18.

Le moins coûteux des nouveaux appareils pocket Kodak. Facile à charger, facile à transporter. Muni d'un déclencheur sensible et de la nouvelle garantie de trois ans il fonctionne avec le nouveau "flash" à huit ampoules. A moins de \$30.

Vous en aurez des nouvelles!

C'est un vrai plaisir que de voir des diapos couleurs à l'aide de l'un des merveilleux projecteurs Kodak Carousel ou de présenter de belles grandes photos prises avec l'un des appareils Kodak. Ce sont des cadeaux qu'on a autant de plaisir à donner qu'à recevoir. On peut les examiner chez le marchand photo.

Les prix peuvent changer sans préavis.



Vous trouverez les cadeaux emballants de Kodak à cette enseigne

Depuis longtemps, le cadeau toujours présent



SOUPER-CAUSERIE L'Association Québécoise des Professeurs de Français



M. FERNAND DUMONT M. Fernand Dumont, sociologue, sera le conférencier invité lors du souper-causerie de l'Association qui aura lieu à l'Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy, vendredi le 28 novembre à 17h.00 (ANN.)

Blanche ou verte... VOTRE MEILLEURE! Une des douze merveilleuses liqueurs de Meaghers.



MEAGHERS LES LIQUEURS MEAGHERS SONT DISTILLÉES ET EMBOUTEILLÉES AU QUÉBEC.

PHOTO CENTRE BRUNET 605 est, St-Joseph, Qué. 2-529-5741 Place Laurier, Ste-Foy - 656-1717	MONTREAL PHOTO 5, PLACE QUEBEC, QUEBEC TEL.: 529-8238 PL. Fleur de Lys, Québec 829-2641	PHCIE Lefebvre ST-RAYMOND LE CENTRE-PHOTO DU COMTE PORTNEUF	HENRI LECLERC 4151 BOUL. STE-ANNE QUEBEC TEL.: 661-6983	au Royaume de la CAMERA 359 est, boul. Charest 529-2557	SYNDICAT DU BIJOU 10 Rte Trans-Canada Tél.: 833-2173
BELLAVANCE INC. Rimouski - Montmagny Gaspé - Hauterive Rivière-du-Loup Sept-Îles	BELEM PHOTO INC. Centre d'achats Place Laurier Québec, P.Q. 656-6525	PHOTO ABS LTEE PLACE STE-FOY QUEBEC, P.Q. 661-8757	LIVRNOIS PHOTO 1200 ST-JEAN QUEBEC TEL.: 692-3940	STUDIO TREPANIER ENR. DONNACONA, P.Q. 285-3060	STUDIO GOSSELIN LTEE 10, AVENUE BEGIN LEVIS TEL.: 837-8868
ARMAND GOSSELIN & FILS INC. 159, rue Commerciale Lévis Tél.: 837-3689		PHARMACIE MARTEL 175, RACINE, LORETTEVILLE TEL.: 842-3627			

La pagaille déchire le clan patronal de l'enseignement

Par Claude VAILLANCOURT

La pagaille la plus complète déchire le clan patronal du secteur de l'enseignement.

Tandis que certaines commissions scolaires appuient ouvertement leurs employés qui rouspètent contre des propositions jugées inacceptables et provocatrices, d'autres, répondant à l'appel du premier ministre Bourassa, servent des mesures disciplinaires à l'endroit des travailleurs mécontents.

Ainsi, la commission scolaire des Mille-Îles, près de Montréal, a fermé ses 43 écoles élémentaires et secondaires, hier, afin d'être conséquente à la dénonciation qu'elle venait de formuler sur les propositions du gouvernement du Québec aux travailleurs de l'enseignement. Elle accordait une journée de congé avec solde aux 4,000 salariés concernés.

Mais, dans la région du Lac-Saint-Jean, la commission scolaire régionale

Louis-Hémon a suspendu pour deux jours plus de 400 de ses 500 enseignants qui, les jours précédents, avaient utilisé tout l'arsenal de moyens de pression pour démontrer leur mécontentement à ces mêmes propositions.

La commission scolaire des Bois Francs, dans la région

de Victoriaville, a elle aussi fermé les portes de ses écoles mais pour des raisons différentes de celle des Mille-Îles: c'était la riposte aux enseignants du secteur qui, la veille, avaient tenu une journée d'étude.

Les administrateurs scolaires emboîtent eux aussi le pas. C'est le cas de la Fédération des principaux du Québec, de l'Association des directeurs d'école de Montréal, de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, du directeur général de la commission scolaire des Bois Francs, des directeurs d'écoles de trois polyvalentes de Nicolet, des directions d'écoles de Hauterive, du directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi, de l'Association des principaux du Nord-Ouest, de ceux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de plusieurs autres administrateurs.

De Victoriaville, a elle aussi fermé les portes de ses écoles mais pour des raisons différentes de celle des Mille-Îles: c'était la riposte aux enseignants du secteur qui, la veille, avaient tenu une journée d'étude.

Les administrateurs scolaires emboîtent eux aussi le pas. C'est le cas de la Fédération des principaux du Québec, de l'Association des directeurs d'école de Montréal, de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, du directeur général de la commission scolaire des Bois Francs, des directeurs d'écoles de trois polyvalentes de Nicolet, des directions d'écoles de Hauterive, du directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi, de l'Association des principaux du Nord-Ouest, de ceux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de plusieurs autres administrateurs.

de Victoriaville, a elle aussi fermé les portes de ses écoles mais pour des raisons différentes de celle des Mille-Îles: c'était la riposte aux enseignants du secteur qui, la veille, avaient tenu une journée d'étude.

Les administrateurs scolaires emboîtent eux aussi le pas. C'est le cas de la Fédération des principaux du Québec, de l'Association des directeurs d'école de Montréal, de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, du directeur général de la commission scolaire des Bois Francs, des directeurs d'écoles de trois polyvalentes de Nicolet, des directions d'écoles de Hauterive, du directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi, de l'Association des principaux du Nord-Ouest, de ceux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de plusieurs autres administrateurs.

de Victoriaville, a elle aussi fermé les portes de ses écoles mais pour des raisons différentes de celle des Mille-Îles: c'était la riposte aux enseignants du secteur qui, la veille, avaient tenu une journée d'étude.

Les administrateurs scolaires emboîtent eux aussi le pas. C'est le cas de la Fédération des principaux du Québec, de l'Association des directeurs d'école de Montréal, de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, du directeur général de la commission scolaire des Bois Francs, des directeurs d'écoles de trois polyvalentes de Nicolet, des directions d'écoles de Hauterive, du directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi, de l'Association des principaux du Nord-Ouest, de ceux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de plusieurs autres administrateurs.

de Victoriaville, a elle aussi fermé les portes de ses écoles mais pour des raisons différentes de celle des Mille-Îles: c'était la riposte aux enseignants du secteur qui, la veille, avaient tenu une journée d'étude.

Les administrateurs scolaires emboîtent eux aussi le pas. C'est le cas de la Fédération des principaux du Québec, de l'Association des directeurs d'école de Montréal, de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, du directeur général de la commission scolaire des Bois Francs, des directeurs d'écoles de trois polyvalentes de Nicolet, des directions d'écoles de Hauterive, du directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi, de l'Association des principaux du Nord-Ouest, de ceux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de plusieurs autres administrateurs.

Le nombre des opposants s'accroît de jour en jour

par Claude VAILLANCOURT

Le nombre de parents, d'administrateurs scolaires et d'employeurs qui dénoncent les propositions gouvernementales formulées aux travailleurs de l'enseignement s'accroît de jour en jour.

Dans l'ensemble, le désaccord se situe autant sur les clauses monétaires que sur les propositions "normatives" comme la tâche et la sécurité d'emploi.

Le geste d'appui le plus éclatant provient, sans aucun doute, de la commission scolaire des Mille-Îles qui a fermé, hier, ses 43 écoles élémentaires et secondaires, afin d'être conséquente à la dénonciation qu'elle venait de formuler sur les offres patronales.

Les commissaires d'école, au cours de leur dernière assemblée, ont qualifié les propositions "d'inacceptables" et même de "provocation faite à l'endroit de tout leur personnel".

Le président de l'assemblée des commissaires, M. Gérald Côté, croit en l'importance pour les commissions scolaires d'influencer le groupe qui les représente à la table des négociations.

Il soutient que c'est un devoir pour les commissions scolaires de se prononcer sur les propositions gouvernementales, personne ne pouvant se permettre de demeurer neutre.

C'est pourquoi le directeur général de la commission scolaire a-t-il annoncé la fermeture de toutes les écoles, toute la journée d'hier, sans que le salaire des 4,000 employés ne soit affecté.

Le Syndicat de l'enseignement de la région des Mille-Îles avait, pour sa part, prévu la tenue d'une demi-journée d'étude.

Dans la région des Laurentides, la commission scolaire Henri-Bourassa s'est déclarée en complet désaccord avec l'offre monétaire consentie aux enseignants de même qu'à l'augmentation de leur charge de travail.

Les commissaires trouvent injuste que leurs enseignants reçoivent un traitement inférieur à plusieurs catégories équivalentes d'employés des secteurs public et parapublic comme les pompiers, les policiers, les conducteurs d'autobus, etc.

La commission scolaire de Trois-Rivières est d'avis, de son côté, que les offres déposées sont de nature à favoriser un climat de conflit qui a une influence négative déterminante sur la qualité de l'éducation dispensée dans les écoles.

Elle souligne que sa déclaration ne devrait pas être interprétée comme un appui inconditionnel aux revendications des différentes catégories de personnel mais veut plutôt lancer un appel au bon sens des parties.

Dans cette optique, elle se croit justifiée de ne pas être complice "ni des moyens de pression des uns, ni des provocations des autres".

A la régionale Honoré-Mercier, près de Montréal, le comité exécutif de la régionale, les présidents des commissions scolaires et leurs directeurs régionaux se sont rencontrés le 24 novembre.

Au terme de l'assemblée, ils s'étaient mis d'accord pour appuyer le principe de deux demandes syndicales.

Entre autres choses, l'offre du gouvernement leur apparaît ne pas permettre l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'offre concernant la tâche, au secondaire ne pas même respecter les recommandations d'une commission gouvernementale d'enquête spécialement créée à cette fin.

Dans l'est du Québec, la commission scolaire de Rivière-du-Loup estime que les traitements offerts à son personnel devraient être au moins équivalents à ceux offerts aux autres personnels des secteurs public et parapublic.

Dans une résolution qu'elle a adoptée, elle mentionne "qu'il lui est impossible d'assurer une action efficace sans une révision immédiate des offres patronales".

Plusieurs autres commissions scolaires marchent dans les mêmes traces. Men-

tionnons le cas des commissions scolaires de la Tardivel, du Golfe, Lapointe, Arvida, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, La Neigette, Estrie, Grand-Portage, Le Gardeur, Verdun, L'Amiaque et Tilly. Toutes pour des raisons qui se rapprochent.

Les administrateurs scolaires emboîtent eux aussi le pas. C'est le cas de la Fédération des principaux du Québec, de l'Association des directeurs d'école de Montréal, de l'Association des administrateurs scolaires du Québec, du directeur général de la commission scolaire des Bois Francs, des directeurs d'écoles de trois polyvalentes de Nicolet, des directions d'écoles de Hauterive, du directeur général de la commission scolaire de Chicoutimi, de l'Association des principaux du Nord-Ouest, de ceux du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix et de plusieurs autres administrateurs.

Du côté des parents, il devient de plus en plus difficile d'en faire le relevé. Les appuis viennent de partout: de Charlevoix, de Saint-Moïse, de Saint-Michel, de la Neigette, de Saint-Eugène (Valleyfield) de 31 écoles du territoire de Carignan, de Hull, etc.

Pour la première fois dans les revendications des enseignants, note-t-on, jamais un tel appui n'est parvenu de tant de milieux.

le secteur public en négociation

Dans ce capharnaüm jamais rencontré jusqu'à ces derniers jours, la Centrale de l'enseignement du Québec, convaincue de la légitimité de ses demandes, réjouie des appuis de plus en plus nombreux qui lui sont adressés par des groupes de parents, d'étudiants, d'administrateurs scolaires et surtout par certaines commissions scolaires, fait savoir qu'aux endroits où les sanctions sont prises commencent "une répression d'envergure contre les travailleurs de l'enseignement".

"La CEQ tient à signaler, dit-elle, que de telles provo-

"Les travailleurs de l'enseignement, poursuit la CEQ, ne répondront en aucune façon aux provocations gouvernementales et patronales. Ils poursuivront leurs moyens de pressions, dans le calme, sans nuire aux étudiants, aux parents et à la population du Québec en général".

"Les demandes formulées

ont été accueillies avec une répression qui changera tout ce qui se soit à cet état de fait".

Elle réaffirme que le seul moyen pour le gouvernement d'avoir "la paix scolaire et collégiale" est de présenter des offres sérieuses à la table de négociations, de se présenter à cette table et de commencer à négocier.

Rappelons aussi l'inquié-

Le premier ministre Bourassa, appuyant son collègue, soutient que "le gouvernement ne peut pas remplacer toutes les institutions".

Il a ajouté que si les commissaires d'école ne saisissent pas la chance d'assumer leurs responsabilités, le gouvernement le ferait "au moment opportun" en tenant compte "du bien commun des Québécois".

AUX DETENTEURS DE POLICES D'ASSURANCE IMPERIAL LIFE

Avez-vous présentement un paiement de prime en souffrance ?

Comme il nous a été impossible de poster les factures de primes lors des dernières semaines, nous vous invitons à vérifier si aucun paiement de prime n'est en souffrance.

Afin de vous assurer que votre protection reste toujours en vigueur, vous pouvez effectuer les paiements dus

- (a) au bureau Imperial Life le plus près de chez vous,
- (b) ou à toute succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Attendez-vous un chèque de notre part ?

Veillez appeler le bureau Imperial Life le plus près de chez vous pour obtenir des informations sur tout chèque en attente. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir cueillir votre chèque, notre personnel se chargera de sa livraison.

IMPERIAL LIFE

une bonne façon d'en savoir plus long...

AU MANOIR
grâce aux canons à neige

LE SKI... C'EST PARTI!

MANOIR
St. Castin
Lac Beauport

2 DERNIERS JOURS AUJOURD'HUI ET SAMEDI AU 4^e ETAGE

CHEZ Laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

VENTE D'ENTREPOT

"Vous allez sauver des piastres!..."

V'a pas d'erreur! Vous allez sauver des piastres en profitant de cette grande Vente d'entrepôt. Il y avait foule à l'ouverture, ce matin. Et c'est pas fini, ça commence! Venez me voir chez Laliberté durant ces trois jours extraordinaires. On fera un brin de causette ensemble. J'aurai des surprises à vous annoncer et vous aurez peut-être la chance de gagner l'un des nombreux bons de \$5 - \$10 - \$15 - \$20 et \$25 que j'attribuerai tous les quarts d'heure, au moyen de la roue de fortune. Tous les rayons collaborent à cet événement en offrant DES PRIX DERISOIRES - Pour hommes: complets, blouses, chandails et vêtements sport A PRIX DERISOIRES - Pour garçons: vêtements sport, paletots, pantalons, chemises A PRIX DERISOIRES - Pour le foyer: manteaux, gilets, pantalons, robes A PRIX DERISOIRES - Pour les fillettes: manteaux, gilets, vestons sport et complets A PRIX DERISOIRES - Pour les pantalons, chemises, gilets, tentures, toiles A PRIX DERISOIRES - Pour les couvertures, rideaux, tissus, tentures, toiles A PRIX DERISOIRES - Pour les appareils électriques en magasin. Venez voir ça! Vous n'en croirez pas vos yeux.

Claude Mercier



Malgré la tempête de neige qui s'est abattue hier sur Montréal, les enseignants anglophones de Pointe-Claire ont manifesté pour protester contre les coupures de salaires relatives à de précédents débrayages.

Nadeau souhaite que son rapport ne soit pas imposé aux CEGEP

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil
RIMOUSKI — "Je souhaite ardemment que le ministère de l'Éducation n'impose pas aux collèges d'enseignement général et professionnel (Cegep), les recommandations du rapport Nadeau, compte tenu que cette réforme n'est pas urgente."

Ces propos sont ceux du président du comité d'étude sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, M. Jean-Guy Nadeau, de Rimouski, dont le rapport qui porte son nom, a été présenté au ministre de l'Éducation le 21 juillet.

Invité au déjeuner causerie du club de presse de Rimouski hier, M. Nadeau a admis qu'il n'y a pas de situation catastrophique dans l'enseignement collégial au Québec. Il considère son rapport, comme un défi lancé à ceux qui ont le goût immédiatement d'une réforme qui sera nécessaire dans 4 ou 5 ans.

M. Nadeau se dit également conscient des faits qu'entraîne une réforme qui n'est pas acceptée et selon lui, c'est là une autre raison, qui doit amener le ministère de l'Éducation à laisser aux Cegep la liberté de l'appliquer.

Objet de nombreuses critiques, ce rapport propose une réforme de l'enseignement collégial qui soit axée sur les besoins de l'étudiant. On y recommande entre autre, que l'identification des besoins éducatifs s'effectue avec la participation responsable et éclairée de l'étudiant, de façon à ce que ces besoins soient assumés par l'étudiant

M. Nadeau qui participait également hier soir, à une séance d'information à l'université du Québec à Rimouski, a soutenu que même si les collèges ne se sont pas identifiés pédagogiquement, leur existence se justifie pour des motifs économiques et sociologiques. Il ne peut donc être question de fusion avec les universités.

Quant à ceux qui auraient souhaité que le rapport pré-

sente un bilan critique des Cegep, M. Nadeau soutient que leur jeune existence, leur création remontant à 1967-1968, ne le permettait pas.

On se souvient que c'est en février 1973 que le ministère de l'Éducation chargeait le Conseil supérieur de l'Éducation de la mise sur pied d'un comité d'étude devant mener une vaste enquête sur le système d'enseignement collégial.

Le ministère voulait ainsi un avis de CSE sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, c'est-à-dire sur les résultats atteints à ce

jour, sur les problèmes qu'il suscite et sur les orientations à retenir pour son développement ultérieur, tant sur le plan administratif que pédagogique.

Actuellement, un comité de fonctionnaires du ministère de l'Éducation analyse le rapport.

Pour le président Nadeau,

il est évident qu'il s'agit d'une réforme à long terme qui doit déboucher sur une école qui n'est pas là pour diffuser les connaissances, mais à certifier l'acquisition du savoir.

Soulignons que la réforme proposée par le rapport Nadeau a aussi des répercussions sur le niveau secondai-

re. On estime, qu'à ce niveau, ce qui importe, c'est que tous les élèves aient le maximum de chances d'atteindre les objectifs d'une formation personnelle générale, ce qui implique que l'on devra cesser, comme c'est le cas actuellement, de diriger à ce niveau, des étudiants au professionnel, sans cette formation générale.

Harguindeguy applique la loi du cadenas

par Claude VAILLANCOURT
Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, a fait appliquer, hier, la loi du cadenas.

Parce que le principal porte-parole du Groupe régional des fonctionnaires provinciaux de Québec, M. Serge Roy, a fait une déclaration au SOLEIL et à une station radiophonique de Québec, CHRC, demandant le rejet de l'entente de principe intervenue, au début de la semaine, entre le SFPQ et le Gouvernement. M. Roy s'est vu retirer son droit de proposition de vote et de parole, sur approbation du conseil de coordination, à la demande de M. Harguindeguy.

Il ne pourra plus siéger comme délégué officiel de sa section mais bien comme simple délégué fraternel, ce qui limite aussi considéra-

blement ses interventions car il a la permission de parler uniquement lorsque tous les délégués officiels, désireux de le faire, ont émis leur point de vue.

Faut-il préciser, qu'à certaines occasions, les débats sont limités à une période déterminée.

Ce geste sans précédent du tout puissant leader syndical fait suite à la polémique déclenchée, cet été, lorsque les groupes régionaux de Montréal et de Québec ont contesté certaines clauses paraphées par le comité de négociations du syndicat dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail.

Au cours d'un conseil syndical, M. Harguindeguy s'est fait confirmer comme étant le seul porte-parole du syndicat.

Mais la question est de savoir maintenant si M. Roy a

le droit comme leader d'une structure régionale du SFPQ d'émettre un point de vue.

M. Harguindeguy croit que non d'autant plus que ces fonctionnaires remettent souvent en cause la politique qu'il mène de l'avant.

"Le groupe régional des fonctionnaires provinciaux de Québec considère que cette mesure constitue une tactique anti-démocratique visant à baillonner ceux qui ne partagent pas l'opinion du président général du SFPQ, a-t-on fait savoir en fin de soirée. Nous voulons, de plus, informer les membres du SFPQ que le groupe régional de Québec poursuivra, malgré tout, sa lutte pour faire du SFPQ un syndicat digne de ce nom."

Entretiens, le groupe étudiera les mesures à prendre éventuellement "pour contrer les attaques inadmissibles de la direction unique qui règne au syndicat".

MÉCANIQUE DE MARINE

- Mécanique générale
- Réparation de bouilloires
- Soudure générale
- Fabrication et réparation de remontées mécaniques de tous genres

CONSULTEZ DES EXPERTS

SERVICE JOUR ET NUIT

Tél.: 833-5220

INDUSTRIES SAMSON INC.

12, RUE ST-LAURENT, LEVIS QUÉBEC

Vade retro Fahrenheit*

* d'après saint Matthieu IV, 10 et saint Marc, VIII, 33 et Le Petit Larousse illustré pages roses, XV

Celsius sème à tout vent et vous propose avec

LAROUSSE le spécial des Fêtes

UN DICTIONNAIRE + gratuit UN THERMOMÈTRE

CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Les éditions françaises inc.
distributeurs exclusifs Larousse
192, rue Dorchester, Québec

\$1.75 de plus le 40 oz

\$1.05 de plus le 25 oz

Les anglais d'Angleterre essaient encore de nous avoir

Surtout qu'on est aussi bons, sinon meilleurs. Ça fait que... achetez le gin Wiser's et mettez la différence dans vos poches.

amenez-en des anglais, bien équipés, on peut tous leur en montrer.

25 oz 181A \$6.20
40 oz 181B \$9.45

Distillé et embouteillé par la Distillerie Wiser Limitée, Belleville.

norman

2 + 2 un modèle tout nouveau et conçu pour vous assurer confort et soutien parfaits. les bonnets, au décolleté pigeonnant, sont munis de fils de laiton. les bretelles, ajustables, sont garnies de dentelle. blanc, chair, noir. B C 32 à 38. \$9

Style 4313
un soutien-gorge irrésistible et charmeur, tout en transparence. d'apparence délicate, les bonnets sont confortablement soutenus par des fils de laiton. blanc, chair ou noir. A B C 32 à 36. \$9

introduction des tout nouveaux modèles

ELAN + Vassarette

COUPON DE PARTICIPATION AU CONCOURS ELAN + VASSARETTE

nom.....

adresse.....

..... Tél.:.....

en prix: un des tout nouveaux modèles de soutien-gorge, dont le tirage aura lieu dans nos quatre magasins, vendredi le 12 décembre.

ces vêtements de base sont disponibles au rayon de la lingerie du mail saint-roch, de place laurier, de place fleur de lys et des galeries chagnon. dites simplement: "portez à mon compte".

Enquête sur la marche de projets d'Initiatives locales

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le ministre fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a ordonné la tenue d'une enquête sur la marche des projets d'Initiatives locales, dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata, à la suite de dénuciations d'irrégularités portées par un comité d'Action communautaire d'une des municipalités du territoire, soit Saint-Bruno.

Un télégramme émanant du bureau du ministre, M. Robert Andras, a en effet confirmé hier au président du groupe, M. Jocelyn Dionne, que les deux programmes PIL particulièrement mis en cause par cet organisme feront l'objet d'une recherche visant à élucider de présumés agissements anormaux.

L'enquête effectivement amorcée depuis quelques jours, a-t-on par ailleurs précisé au SOLEIL, serait étendue à d'autres programmes recommandés par le comité de Sélection de cette circonscription, ainsi qu'aux procédures qui ont présidé au choix ou au rejet des projets de Kamouraska-Témiscouata.

Payé pour rester chez lui

La décision fédérale ferait suite à la déclaration assermentée d'un citoyen de Ville Pohenégamook, M. Claude Nadeau, qui a participé aux travaux d'un projet de l'OTJ de Saint-Éleuthère, au cours de la saison 1974-1975.

Selon cet "affidavit" obtenu par le comité d'Action communautaire de Saint-Bruno, pour appuyer ses allégations d'irrégularités dans la réalisation de certains projets, M. Nadeau aurait été payé pour rester chez lui.

Dans sa déclaration, celui-ci précise qu'à plusieurs reprises, il aurait été invité par le promoteur à rester chez lui, ou à ne se présenter au travail que pour toucher sa paie.

Advenant des vérifications des représentants du Centre régional de main-d'œuvre, toujours suivant les mêmes instructions, il devait motiver ses absences en déclarant que le groupe d'employés travaillait ailleurs, quand ces mêmes employés n'étaient pas trouvés sur les lieux mêmes d'exécution du projet concerné.

Aux dires de M. Nadeau, cette situation n'aurait pas été seulement un cas personnel, mais elle aurait prévalu pour à peu près tous les autres employés du programme de l'OTJ de Saint-Éleuthère.

Version mitigée

Interrogé sur le bien-fondé de ces affirmations, le responsable du projet PIL, M. Raynald Pelletier, n'y a pas apporté de démenti catégorique.

Il a déclaré qu'il ne pouvait nier "avoir peut-être dit à certains employés de rester à la maison", mais dans des circonstances qui se justifiaient, soit à cause de tempêtes, ou alors "qu'on manquait de matériel".

M. Pelletier a expliqué qu'après avoir réalisé les objectifs visés et fixés par le programme, notamment l'aménagement d'un terrain de baseball et d'une patinoire neuve, en vue d'un centre de loisirs toutes-saisons, l'équipe des employés aurait été affectée à des travaux supplémentaires, notamment une coupe de 25.000 pieds de bois, aux fins de la construction d'un mur de soutènement. Un arrêt de travail a pu se produire dans cet intervalle.

Selon M. Pelletier, "toute cette histoire ne serait le fait que d'un coup monté politique". Comme il s'est fait en d'autres municipalités, on aurait bien pu exiger que les employés soient toujours présents aux lieux de travail, "pour n'y rien faire d'autre que d'attendre le matériel ou la fin des tempêtes". Personnellement, il a remarqué préférer une autre façon plus humaine de traiter les gens, qui a finalement donné un meilleur rendement, ainsi qu'il y aurait possibilité de le constater à Saint-Éleuthère.

Connivence et favoritisme

Outre les présumées irrégularités du projet de \$33.000 de Saint-Éleuthère, le comité d'Action communautaire de Saint-Bruno a par ailleurs dénoncé un programme de \$99.000 présenté par le Centre social de Saint-Pascal, sous le titre jugé préjudiciable de "Réalisation des loisirs de notre région".

Par le choix de ce projet, qui n'aurait pas été appuyé des autorisations officielles et légales, notamment en ce qui concerne Saint-Bruno, le comité de Sélection de Kamouraska-Témiscouata aurait d'autre part permis que s'exerce un certain favoritisme à l'endroit des municipalités représentées par un délégué.

Ainsi, les représentants des "grosses municipalités se seraient d'abord servis", en votant de connivence pour leurs projets respectifs. Ce qui aurait entraîné le rejet des projets présentés par les petites municipalités aux prises avec des conditions de sous-emploi justifiant davantage cette forme d'aide gouvernementale.

Autorisations en mains

Par ailleurs, contrairement à des déclarations du président du comité de Sélection, M. Raymond-Marie Gagnon, le représentant du groupe communautaire de Saint-Bruno a précisé qu'il avait en mains les autorisations préalables du ministère des Terres et Forêts et du Haut-commissariat, pour son projet d'aménagement récréatif du lac Couronné. Des copies de ces documents ont été

fournies au SOLEIL. Le motif du rejet du projet PIL de Saint-Bruno n'aurait donc pas été valable.

Dans les circonstances, l'une des raisons fondamentales

du litige sur les programmes d'Initiatives locales, dans Kamouraska-Témiscouata, serait plutôt attribuable à une trop forte demande, en regard des budgets offerts par

le gouvernement fédéral.

C'est un point de vue qu'a notamment soulevé le député créditiste de cette circonscription, M. Charles-Eugène Dionne, en remarquant que

seulement 26 projets totalisant \$1.075.000 ont pu être retenus par le comité local de Sélection, sur les 81 projets évalués à \$3.203.465, qu'ont présentés les organ-

mes et municipalités de ce territoire.

Cette disproportion aboutirait à une situation intolérable, du fait que des gens sont invités à préparer en vain

des programmes voués à l'échec, tandis que les responsables de la sélection se retrouvent devant une répartition extrêmement difficile et impopulaire.



noël
ELECTRA MODE



pour des fêtes particulières ou non, un ensemble de velours noir, très chic, qui fera son petit effet. Le blazer, bien ajusté, est fermé haut par trois boutons. 5 à 13. \$58, et la jupe, simple et large sous le genou, 5 à 13. \$36.

ou pour une soirée intime, au coin du feu, un ensemble douillet et confortable, d'une élégance raffinée. le chandail à col roulé en angora. Rouille. P.M.G. \$34, et la jupe ample coupée sur le biais, en pure laine vierge aux rayures pastel. 5 à 13. \$40.

MODES
bilboquet

Fin du conflit au Quotidien

Le conflit qui durait depuis deux semaines au journal Le Quotidien à Chicoutimi a pris fin hier soir alors qu'une entente est intervenue entre les deux parties.

Le nouveau contrat de tra-

vail qui prendra fin le 1er septembre 1977 assure aux syndiqués une augmentation de salaire de 24 pour cent la première année.

Le Quotidien recommencera sa publication demain.

"Boni" de retraite

OTTAWA (PC) — Tout en cessant d'être protégées par le régime d'assurance-chômage, les personnes âgées de 65 ans et plus bénéficieront, au moment de leur retraite, d'un montant égal à trois semaines de prestations.

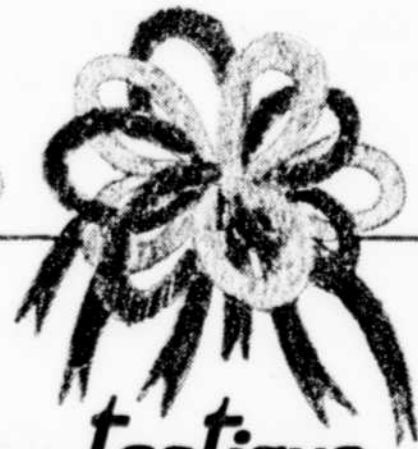
Le paiement de ce "boni" sera automatique et tout travailleur qui prend sa retraite y aura droit, même s'il peut alors retirer des prestations d'un régime de pension public ou privé.



Les Caves de la Loire.
De grands vins d'Anjou d'appellation contrôlée.

Anjou, blanc sec. Servir frais avec entrées, poissons, viandes blanches. SAQ 344-\$2,65
Rosé d'Anjou, à servir frais en toutes occasions. SAQ 343G-\$2,65

Représentés par Gabriel Bouzton Inc.



tootique

à sortir partout, des ensembles romantiques en velours. Le premier, composé d'une petite veste boutonnée en velours uni, bleu nuit ou or. 5 à 13. \$22, et d'une jupe-culotte à poches obliques bien en évidence. 5 à 13. \$42.

l'autre ensemble comprend aussi une courte veste à poches plaquées en velours à imprimé floral sur fond noir. 5 à 13. \$22, et une jupe longue assortie. 5 à 13. \$48.

ces vêtements sont disponibles à la boutique électromode du mail saint-roch, de place laurier, de place fleur de lys et des galeries chagnon. Dites simplement: "portez à mon compte."

Kevin Drummond subit les foudres des agriculteurs

par Claude TESSIER

Le nouveau ministre de l'Agriculture du Québec Kevin Drummond aurait enfourché un des 14 boeufs de sa ferme que ce "gentleman farmer" d'Outremont n'aurait pas été plus secoué sur

sa monture qu'il ne l'a été, hier, par 400 cultivateurs du congrès de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

S'il essaye comme il l'a dit d'apprendre "son nouveau métier" de ministre de l'A-

griculture, alors M. Drummond a dû trouver la séance d'hier longue et les dresseurs tenaces et rusés.

Le ministre a été en mesure d'évaluer le degré d'insatisfaction des agriculteurs qui l'ont harcelé de ques-

tions pendant plus de deux heures. Ils ont exigé et attendu des réponses sur le champ. Un champ, il faut bien le dire, couvert non pas de douces marguerites mais d'épineux problèmes.

"Car, on dit les agricul-

teurs en colère, le premier ministre Bourassa nous a promis un salaire décent, équivalent à celui de l'ouvrier spécialisé. Depuis 12 mois, on n'a eu droit qu'à des principes. Nous, on a fini de tatonner."

Tour à tour, une cinquantaine de cultivateurs se sont présentés devant le micro avec des questions parfois très précises sur la situation du boeuf, des oeufs, du poulet, des grains de provendes, du zonage des terres.

Cinquante fois, le ministre s'est levé pour donner une réponse, parfois pour répondre qu'il n'avait pas de réponse. A un moment donné, le feu croisé des questions et des réponses a fait place à une parade autour de la salle et dans laquelle des manifestants portaient des pancartes comme celle-ci: "Faites comme le COJO, payez nos vœux".

Et pendant que l'assemblée tentait de faire la lumière avec le ministre, voilà t'y pas que la salle du Concorde tombe en panne d'électricité. Cela valait une des séances de la CECO.

Le ministre, souriant, a paru ennuyé aussi car ses conseillers ont aussi passé au "bat". M. Drummond a répété que les négociations entreprises après l'arrêt des mani-

festations de l'automne dernier avaient progressé sur plusieurs points et que son ministère avait fait un bon bout de chemin, en particulier en ce qui a trait aux études sur le revenu des cultivateurs.

Le problème est ainsi libellé: faut-il donner aux cultivateurs un salaire horaire ou un salaire annuel? C'est ce que le ministère étudie avec tout ce que les formules de salaires décentes comportent selon qu'on est un producteur d'oeufs, de lait, éleveurs de boeufs, etc.

Le sous-ministre de l'Agriculture a dû, lui aussi, subir le barrage de questions. Le ministre Drummond a dit ensuite qu'il reconnaissait aux cultivateurs leur droit à des revenus basés sur les coûts réels de production mais, à son avis, il faut tenir compte de la productivité et de ce qui se fait dans les autres provinces. Le gouvernement fédéral n'a pas échappé aux foudres des agriculteurs en colère de même que ceux qui préchent le fédéralisme "rentable".

Peu après la séance le ministre québécois devait s'envoler vers Ottawa pour rencontrer son homologue fédéral afin de discuter, comme a dit le président de l'UPA, M. Paul Couture, du

problème des grains et des subsides au transport. "Et des oeufs et du boeuf", a crié une partie de la foule

tandis qu'une autre partie des producteurs se réunissait à son tour pour ajouter: "Le lait, le lait... le lait."



Le Soleil, Jacques Deschênes

Pendant plus de deux heures, le ministre Drummond a été harcelé de questions par les agriculteurs insatisfaits.

Les enquêtes sur le COJO

Lalonde voudrait que Choquette apporte des "éclaircissements"

par Pierre CHAMPAGNE

Le solliciteur-général, M. Fernand Lalonde, aimerait bien que son prédécesseur à la tête du ministère de la Justice, M. Jérôme Choquette, vienne donner aux membres de l'Assemblée nation-

les des "éclaircissements" sur les rumeurs voulant que deux autres enquêtes sur le COJO aient été suspendues durant l'exercice de son mandat.

C'est ce qu'il a déclaré, hier après-midi, en Chambre.

lors de la période des questions, en apportant des précisions sur l'opération "perquisition" qui s'est déroulée au début de la semaine, à Montréal, au sujet d'une présumée fraude entourant la construction du village olympique.

Avant hier, c'est le solliciteur-général qui s'était fait interroger par l'ex-ministre de la Justice maintenant chef du nouveau Parti national. Avant-hier, toujours, M. Fernand Lalonde n'avait pas toutes les réponses aux questions de M. Choquette. Mais hier il les avait. Malheureusement, M. Choquette n'occupait pas sa banquette sur le parquet de l'Assemblée nationale.

d'autres mandats de perquisition, d'autres perquisitions qui seront rendues probablement nécessaires, utiles à la lumière des renseignements que la Sûreté du Québec recueille de jour en jour", a-t-il continué.

"Nous avons l'intention d'aller jusqu'au bout dans cette enquête qui nous apparaît essentielle pour la bonne administration de la justice", a enfin précisé le ministre en ajoutant qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que des mandats d'arrestation suivent à brève échéance, "vu l'énorme quantité de documents qu'il nous faut examiner".

Près de 40 caisses de documents entre les mains des policiers

(D'après PC) — Près de quarante caisses de documents de toute sorte, liés à la construction du village olympique, sont entre les mains de la police. Cependant, la pièce à conviction centrale qu'est le livre de comptabilité de la firme Zarolega, propriétaire et entrepreneur du village où demeureront les athlètes si les jeux ont lieu tel que prévu, demeure, semble-t-il introuvable.

Les autorités policières ont précisé qu'il faudra de plusieurs semaines à plusieurs mois pour analyser cette masse considérable de documentation pour tenter de découvrir les mécanismes d'une fraude qui pourrait atteindre \$30 millions. Ce qui expliquerait en partie la hausse incontrôlable du coût du

village prévu à l'origine, il y a un an, à \$30 millions et qui dépasse maintenant les \$74 millions.

Plusieurs nouveaux développements dans cette affaire ont marqué la journée d'hier.

Ainsi, plusieurs officiels du COJO ont vu leurs bureaux et leurs domiciles perquisitionnés, de même que les bureaux de la firme Zarolega et le domicile de ses dirigeants et principaux actionnaires.

Parmi les opérations suspectes de Zarolega figure la vente de sept roulettes qui servaient de pied-à-terre aux émissaires de la firme, vendues pour la somme de \$100,000. Selon le quotidien La Gazette, la police estime que le prix de ces roulettes usagées est exorbitant.

Et non seulement le solliciteur-général avait-il toutes les réponses mais encore aurait-il aimé avoir comme il l'a dit lui-même, quelques éclaircissements sur les présumées enquêtes avortées.

Quoiqu'il en soit, le solliciteur-général a réconfirmé que le projet initial de perquisitions au village olympique comptait 28 mandats mais qu'avant hier, plus d'une quarantaine avaient finalement eu lieu.

"Immédiatement après les premières perquisitions qui sont les plus importantes, on trouve d'autres sources insoupçonnées ou inattendues d'information", devait dire le ministre.

"Il y aura probablement

Un concept tout neuf pour la nouvelle boutique hors-taxes de notre nouvel aéroport

Quand s'ouvrira le nouvel aéroport international de Montréal à Mirabel le 29 novembre, le public voyageur aura accès à un tout nouveau style de boutique hors-taxes. En fait, son concept est si nouveau que cette boutique sera la toute première de son genre en Amérique du Nord. Et c'est une idée de la Cie de Gestion Thomcor Limitée.

Le groupe Thomcor oeuvre déjà dans plusieurs domaines de notre économie comme, par exemple, le voyage, les services d'ordinateurs et le matériel de jardinage.

Chapeauté par Monsieur Peter N. Thompson qui agit comme président du conseil, le groupe est géré par une équipe de direction qui comprend Messieurs R. J. Martel, président, G. G. Brown et J. C. Hébert, vice-présidents, Robert M. Lecavalier, directeur général, et Claude Hélie, secrétaire-trésorier.

La gestion des boutiques hors-taxes est une entreprise relativement nouvelle pour le groupe Thomcor. Ce n'est qu'après le 14 novembre 1972, alors qu'il venait d'acquiescer la totalité des actions de Sky Shops Exports Limited, que le groupe vient à détenir les droits d'exploitation de deux boutiques hors-taxes, l'une à Dorval et l'autre à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Thomcor, ayant complètement absorbé l'opération précédente, mit alors en place une direction totalement renouvelée qui avait pour mission d'implanter un mode de gestion moderne et dynamique.

Le succès obtenu par le groupe Thomcor, tant au niveau de la rentabilité qu'à celui de la satisfaction de la clientèle, devait contribuer dans une large mesure à lui obtenir la concession de la boutique hors-taxes de Mirabel et ceci, en concurrence avec huit autres sociétés. Selon les experts du Ministère des transports d'Ottawa et ceux de la Régie des alcools du Québec, la proposition Thomcor était nettement la plus intéressante de toutes. Parmi les raisons qui ont motivé le choix du Ministère, on peut citer la solide organisation en études du marché de Thomcor, sa connaissance éprouvée du genre d'opération envisagée, son offre réaliste d'une redevance annuelle garantie, de même qu'une généreuse formule de loyer établi sur la participation aux bénéfices. En somme, le Ministère reconnaissait que le groupe Thomcor était celui qui pourrait le mieux servir les intérêts du public.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les autorités d'Ottawa et celles de Québec en sont arrivées aux mêmes conclusions sans se consulter. Les deux gouvernements ont aussi tenu compte du fait que le groupe Thomcor est une société entièrement canadienne.

C'est donc à partir d'une profonde connaissance des opérations des boutiques hors-taxes et de recherches faites sur deux continents que Thomcor a formulé et monté la boutique hors-taxes de Mirabel dont l'esprit innovateur se manifeste dans les moindres détails.

Dans toutes les autres boutiques hors-taxes des aéroports canadiens et américains, les voyageurs ne peuvent prendre possession des articles qu'ils ont achetés qu'en arrivant à l'avion. A la nouvelle boutique de Mirabel, c'est bien différent. La boutique étant située dans la zone stérile de l'aéroport (c'est-à-dire après les contrôles de douane et d'immigration), les voyageurs procèdent comme dans n'importe quel magasin normal et prennent immédiatement possession de leurs achats.

Pour simplifier encore plus les choses, les alcools et les tabacs se vendent dans une section libre service.

Cela permet au public voyageur de réaliser des économies de 25 à 60 pour cent à l'achat de toute une gamme d'articles de marques connues: bijoux, parfums, montres, cravates, carrés de soie, appareils photo, radios, magnétophones, calculatrices, briquets, stylos, lunettes de soleil, sacs à main, chandails, parapluies, articles d'artisanat... sans compter, bien sûr, les alcools et les tabacs.

Cie de Gestion Thomcor Limitée

Boutiques hors-taxes

Créateurs d'un concept tout neuf pour la nouvelle boutique hors-taxes de notre nouvel aéroport.

Thomcor
HORS-TAXES / DUTY FREE



AUX DÉTENTEURS DE CARTE-VOYAGE GULF

Si, dû à la grève des postes, vous n'avez pas reçu votre relevé de comptes de Gulf Canada, veuillez détacher le coupon ci-dessous et vous en servir pour payer le montant approximatif de votre compte à votre succursale bancaire.

DÉCOUPER ICI

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON DANS TOUTES LES SUCCURSALES DES BANQUES À CHARTE POUR EFFECTUER UN PAIEMENT À VALOIR SUR VOTRE COMPTE.

GULF OIL CANADA LIMITÉE
ÉTAT DE COMPTE

NUMÉRO DE COMPTE GULF

PRENOM NOM DE FAMILLE
NO RUE
APP CASIER POSTAL A/S (SI APPLICABLE) VILLE

MONTANT PAYÉ \$

REÇU PROVISOIRE
REÇU PAR GULF OIL CANADA LIMITÉE

NUMÉRO DE COMPTE

DE PRENOM NOM DE FAMILLE
NO RUE
APP CASIER POSTAL A/S (SI APPLICABLE) VILLE

MONTANT PAYÉ \$

VOUS N'AVEZ QU'À REMPLIR CE COUPON ET LE PRÉSENTER AU MOMENT OÙ VOUS EFFECTUEZ VOTRE PAIEMENT.



GULF OIL CANADA LIMITÉE



dans nos régions

Portneuf

Le premier tracé du tronçon de l'autoroute 40, entre Saint-Augustin et la route Neuville-Pont-Rouge, est ouvert aux automobilistes. L'affluence de la circulation tente à prouver que ceux qui ont travaillé pour obtenir la réalisation d'une telle route avaient raison de crier à sa nécessité.

Selon des informations obtenues par LE SOLEIL, des développements importants surviendront d'ici quelques jours sur deux projets bien précis de la région de Portneuf. Il s'agit du parc des lacs Long et Montauban, ainsi que de l'agrandissement de l'hô-

pital de Saint-Raymond pour en faire un centre pour malades à long terme.

L'Amiante

Les 150 cadets et cadettes de l'escadrille 775 Kiwanis de Thetford mines participeront, demain, à une marche de cinq milles dans les principales rues de la ville. Compant sur la générosité des commanditaires, les marcheurs espèrent ainsi recueillir des fonds en vue de défrayer le coût de diverses activités.

La Beauce

Le régisseur des transports la commission so-

laire régionale de la Chaudière, M. André Breton, de Saint-Georges de Beauce, même s'il prend sa retraite à compter de demain, demeurera aux services des divers organismes avec lesquels il collabore depuis de nombreuses années, car il compte bien occuper son temps aux activités du club de l'Age d'Or de Saint-Georges, dont il en est le président, puis en tant que directeur au Conseil de développement de la Chaudière, et de la Société Saint-Jean Baptiste de Beauce.

La Rive-Sud

L'équipe du Centre vidéo populaire sur la Rive-Sud, dans le but de sensibiliser la population à la télévision communautaire, prépare une rencontre où le public sera admis gratuitement, le soir du 3 décembre, à la polyvalente de Lévis. Une jeune troupe de théâtre de Thetford présentera alors une pièce intitulée "De temps en temps ou du mammoth à Elvis Presley", après quoi, un café sera servi pour faci-

liter la discussion et les échanges.

La Côte-du-Sud

Les travaux de colmatage les plus pressants ont été entrepris aux HLM de Montmagny, après des années de vaines réclamations. L'association des locataires avait brandi la menace de retenir l'argent des loyers, si on ne leur donnait pas satisfaction. Toutefois, la Société d'habitation du Québec serait encore incertaine à autoriser une réfection complète. On invoquerait la neige prochaine et une insuffisance des expertises appuyant les demandes de réfection.

Le Grand-Portage

Le 5e anniversaire de fondation de la Fédération de l'Age d'Or du Québec sera célébré à Rivière-du-Loup par différentes manifestations, en fin de semaine. Demain la fédération tien-

dra une assemblée générale, tandis que des délégations des différents clubs de l'Age d'Or participeront à une tournée de Rivière-du-Loup ainsi qu'à un souper d'amitié, dimanche.

Le Bas-Saint-Laurent

Récemment avait lieu au chantier maritime Verreault Navigation, des Méchins, le lancement d'un nouveau bateau de pêche en acier de 132 pieds de

long sur 32 de large. Il a été construit pour le compte de la compagnie "Les pêcheries du Golfe Saint-Laurent Inc. Ce bateau, le premier du genre à être fabriqué par le chantier maritime des Mé-

chins, aura coûté environ \$2 millions et sa construction a duré neuf mois. Il a reçu à son baptême le nom de "Le Nadine".

La Côte-Nord

L'Association internationale des machinistes (loge 767) aura 20 ans demain. Un programme d'activités a été organisé à l'intention des quelque 700 membres que compte cette union syndicale à Sept-Îles et la région. Cette manifestation aura lieu en même temps que l'inauguration du nouvel édifice que cette union américaine vient de construire sur la rue Arnaud à Sept-Îles.



Nouvelle église

Vingt mois après l'incendie qui a détruit leur église, les paroissiens de Clermont célébreront en fin de semaine l'ouverture officielle et la bénédiction de leur nouveau temple paroissial. Des cérémonies spéciales sont prévues, dans une messe rythmée et une autre où le chant grégorien sera à l'honneur.

Le Conseil de presse blâme un geste du rédacteur de l'Éclaireur-Progress

SAINT-JOSEPH — Le Conseil de presse a jugé répréhensible le geste posé par le rédacteur en chef de l'hebdomadaire l'Éclaireur-Progress, dans l'édition du 12 mars 1975, en relatant sur fond sombre les circonstances du décès d'un individu de Saint-Georges, et d'avoir accompagné cet article d'un titre inacceptable.

Le Conseil de presse est venu à cette conclusion, suite à une plainte logée par l'épouse du défunt et se basant sur les informations obtenues et les explications fournies par le rédacteur en chef et le président de l'Éclaireur-Progress, ainsi que par le chef des nouvelles de la station de radio CJVL.

l'article en question, "constitue un manquement sérieux à l'éthique du journalisme, en ce qu'il contrevient au droit de la personne, au respect du deuil des proches, à la protection et au respect de l'intimité de la vie privée."

rents non destinée au public."

"Aussi, il a, au point de vue professionnel, commis une erreur en tirant prématurément de l'événement, des conclusions qui sont avant tout du ressort des autorités judiciaires", souligne le Conseil de presse.

Le rédacteur en chef de l'Éclaireur-Progress, fait savoir le Conseil de presse, aurait commis ce manquement à la discrétion professionnelle, "en faisant connaître le contenu d'une lettre laissée par le défunt à l'adresse de ses proches pa-

Quant au titre de l'article publié par le rédacteur en chef de l'Éclaireur-Progress, le Conseil de presse considère "qu'il est inacceptable, parce qu'il fait appel au sensationnalisme".

Considérant qu'il est du devoir des journalistes de

faire les distinctions qui s'imposent entre les notions "d'intérêt public" et celles de "curiosité publique", le Conseil de presse croit que si des événements de la sorte peuvent dans des circonstances particulières, contenir certains éléments d'intérêt public, le rapport qu'en font les journaux doit être fait avec grande prudence et discernement, surtout lorsqu'il s'agit d'une presse régionale ou locale qui opère dans un milieu où les gens pour la plupart se connaissent et où des événements de cette nature prennent un relief qu'ils n'ont pas habituellement dans les grandes régions urbaines.

IMPRIMERIE ÉCLAIR
ÉPARGNEZ TEMPS ET ARGENT
Besoin d'imprimerie rapide à bas prix ? 50 à 5000 copies pendant que vous attendez.
Regardez ce bas prix **100 COPIES OFFSET \$4.**
JET COPIE
2518, ch. Ste-Foy (près route du Vallon) 656-1790

ATTENTION /
Appelez ou rendez-vous chez Modern Plywood vous obtiendrez qualité, choix complet et toujours à des prix très spéciaux. Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

PANNEAUX PREFINIS Sur bois Première qualité	\$350	PIN MOULURE 3/4" x 8"	\$290
AFRICANO ARMOIRE 1/2" x 4 x 8	\$1195	BARDEAU de cèdre 1000 et usages	\$240 par
DECLIN DE PIN 8 po.	\$24500 M.P.	PLANCHE DE CEDRE Finition sous-sol	\$235 M.P.
BOIS DE TOUTES SORTES 2" x 3" x 8" Aussi: 1" x 2" - 1" x 3" - 2" x 2" - 2" x 3", planches, etc.	.35	VENEER	
POTEAUX ajustables 60 po. à 98 po.	\$1275	5/16"	\$ 5.80
TUILE à plafond 1/2" 12" x 12"	.15	3/8"	\$ 6.80
STYROFOAM Bleu 1" S.M.	\$17000 M.P.	1/2"	\$ 8.10
		3/4"	\$11.60
		1/4" scablé	\$ 5.80

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE.
Avec matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'abaisses.
MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcellette - Ville de Bélar - Tél.: 842-1911
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

Survie de la régionale des Jeunes chambres de la Chaudière menacée

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La régionale des Jeunes chambres de la Chaudière est menacée de disparaître, si les membres des Chambres locales ne font pas preuve d'un plus grand dynamisme et ne manifestent pas plus d'intérêt sur le plan régional.

absence, mais selon les renseignements obtenus, la régionale ne compte plus sur sa participation, car une demande de désaffiliation a été faite à la fédération.

La cause de la disparition de la Jeune chambre de Beauceville est l'apathie des gens du milieu vis-à-vis d'un organisme reconnu comme étant la meilleure école de formation pour les jeunes en général.

Il résulte de cette situation, comme l'a expliqué M. Boulanger, que la régionale des Jeunes chambres de la Chaudière, ainsi que les dirigeants de la Fédération des Jeunes chambres du Canada français.

La Jeune chambre de Beauceville brillait par son

une troisième chambre locale d'ici avril 1976.

Un travail en ce sens a déjà été amorcé et l'on s'attend bientôt assister à la fondation d'une Jeune chambre locale à Saint-Joseph de Beauce-Nord.

Quand au président national, M. Jean-Guy Tremblay, il s'est dit convaincu que "la Fédération se doit d'axer davantage ses activités sur la formation et le perfectionnement des jeunes afin d'en faire des hommes et des femmes d'affaires très compétents".

Solutions

Au niveau de la région Chaudière, les Jeunes chambres locales tenteront de garder les anciens membres au sein de l'exécutif, afin de faire fonctionner le mouvement d'après leurs expériences

anterieures et d'en faire profiter au maximum les nouveaux membres d'un bureau de direction.

Il y aurait lieu aussi, à fait remarquer le président régional, de sélectionner les personnes désireuses d'adhérer au mouvement, puis d'avoir une chronique hebdomadaire dans un journal qui aurait pour fonction d'informer la population et les membres sur les activités et les décisions prises aux cours des assemblées.

On a même suggéré que la régionale des Jeunes chambres de la Chaudière, voit à soumettre un projet d'engorgement pour le développement de la région et que tous les membres de chacune des Jeunes chambres locales soient appelés à travailler ensemble pour la réalisation de ce projet.

Pollack
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis

Saviez-vous que la beauté confie son visage à Lancôme?...

Faites comme elle et ayez ce teint éclatant et jeune que l'on n'obtient qu'avec l'emploi quotidien de produits de qualité étudiés pour faire de vous une femme toujours plus belle. Ne lésinez pas avec la beauté, elle n'a pas de prix!...

- A. Masque bienfaisant, riche en vitamines, laissera votre peau fraîche et votre teint clair. **900**
- B. Crème raffermissante pour le cou; employez-la tous les soirs. **1100**
- C. Crème stimulante pour le soir. **1125**

A L'OCCASION DES FÊTES, OFFREZ-VOUS

ENSEMBLE YAMAHA
Amplificateur CR400, 18 watts RMS par canal. Accompagné de 2 caisses NS-410 de 20 watts RMS. Une table tournante de haute qualité à entraînement par courroie, avec cellule magnétique.

REG. \$659.95
NOTRE PRIX \$498.95
5 ANS DE GARANTIE SUR L'ENSEMBLE

Consultez d'abord les spécialistes de
CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.
383, de la Canardière - 529-3282

Pollack
Place Chagnon, Lévis, Ste-Foy & Mail St-Roch, Que. Boul. des Forges, Trois-Rivières, Québec

LANCÔME
Fait plus belle la beauté
Makes beauty more beautiful

Offre de promotion Promotionnelle
cinq \$ five
5.00 DOLLARS

Valable après tout achat de minimum purchase **9.50**

Representant Lancôme Representative
Chef du rayon des produits de beauté
Cosmetics Manager

From Du
Valid until
Valable jusqu'au 29 nov. 1975

Chèque-rabais d'une valeur de \$5

Si vous achetez une valeur de \$9.50 et plus de produits LANCÔME, présentez ce chèque et vous obtiendrez une valeur additionnelle de \$5 de produits GRATUITS. Venez rencontrer la représentante Lancôme et profitez de cette offre spéciale à nos trois magasins Pollack.

LANCÔME
COSMÉTIQUES (Rayon 240), Mail St-Roch, raz-de-chaussée, Sainte-Foy et Galeries Chagnon, étage supérieur.

La salubrité dans l'industrie de l'amiante

Le comité Beaudry reprendra ses travaux en décembre

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Le comité d'étude du gouvernement du Québec sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante reprendra ses travaux sur le sol québécois, mardi le 2 décembre, dans la région minière d'East Broughton où il tiendra une audience publique.

Les membres de ce comité créé en juin dernier, le juge René Beaudry, président, Laurier Juteau, ingénieur minier, et Gilles Lagacé, spécialiste en médecine du travail, reviennent d'un voyage de deux semaines en Europe où ils se sont rendus pour s'enquérir des critères qui sont utilisés là-bas pour établir des normes industrielles au sujet de la présence des fibres d'amiante dans l'environnement. Ils ont séjourné en Angleterre, en France et en Allemagne. Le secrétaire du groupe, Martin Rochette, avocat, n'a pas fait le périple.

Mardi, les membres du comité Beaudry, on pourrait dire de la commission Beaudry, puisqu'il possède tous les pouvoirs d'une commission d'enquête, au même titre que la Commission Cliche ou la Commission Dutil (CE-

CO), visiteront discrètement, au cours de l'avant-midi, les installations du producteur d'amiante Carey Canadian Ltd., à Tring-Jonction. Aucun journaliste ne pourra les accompagner. Au cours de l'après-midi, le comité tiendra une audience publique, à compter de 14h, dans le sous-bassement de l'église d'East Broughton.

des quelque 400 mineurs de la Carey Canadian, M. Nazaire Paquet, a confié, hier soir, au SOLEIL, que les membres avaient été informés que c'était leur devoir d'assister à cette rencontre historique. Il a révélé que le syndicat a prévenu la compagnie qu'il ne tolérerait aucune sanction de sa part à l'endroit des mineurs qui quitteraient leur travail pour se rendre à l'audience.

M. Paquet a rappelé que ce sont les gars d'East Broughton qui furent les principaux artisans de la manifestation des grévistes de l'amiante qui s'était déroulée devant le parlement, le 26 juin dernier, au cours de laquelle M. Jean Cournoyer, alors ministre du Travail, avait été, on se souvient, saupoudré de poussière d'amiante. M. Cournoyer avait annoncé le retrait de l'article

quatre de la loi 52 (alors à l'état de projet) sur les compensations financières devant être accordées à l'avenir aux mineurs atteints d'amiante. Cet article aurait permis à un employeur d'accorder une indemnité forfaitaire de \$1.000 à un ouvrier qui, sans être frappé d'incapacité permanente, aurait perdu son certificat médical permanent de travail pour des raisons de prévention

contre les risques d'amiante. En d'autres mots, les producteurs auraient pu se débarrasser, à bon compte, des employés qui auraient pu éventuellement souffrir d'incapacité permanente.

Le comité Beaudry tiendra également des audiences publiques dans les régions minières de Thetford Mines et d'Asbestos, mais à des dates ultérieures.

Pollack
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis.

GRANDE VENTE



'Digger' il est si amusant...

Il adore creuser... et de plus c'est un ami incomparable. C'est DIGGER, un chien extraordinaire qui marche auprès de vous quand vous tirez sa laisse. Les enfants de 2 à 6 ans s'en donneront à cœur joie avec ce nouveau compagnon de jeu.

8⁹⁹

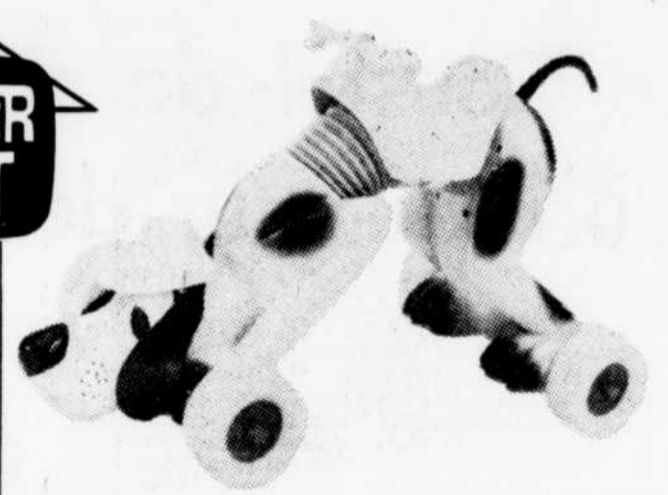
Le Père Noël vous attend!
Venez le rencontrer du lundi au vendredi de 2h à 4h et le samedi de 10h à midi et 2h à 4h, Mail St-Roch, troisième étage seulement.



La chenille sur roues...

Que de plaisir avec cette chenille géante qui adore transporter sur son dos les petits enfants pesant jusqu'à 65 lb. Construction d'acier recouverte de plastique résistant et robuste. A chaque mouvement, elle produit un claquement amusant que l'on reconnaît à la ronde...

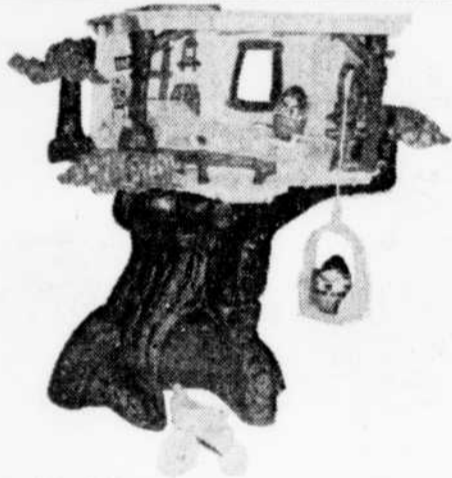
18⁹⁹



'Sherlock' le chien de chasse

Sa devise... suivre la piste au bout de son nez! Sherlock avance en faisant des bruits amusants à chaque fois que le jeune monteur passe les jambes par derrière. Peut supporter un poids de 65 lb.

21⁹⁹



'Weebles' la maison sur un arbre

Une jolie maison lézardée, pleine de recoins amusants où l'imagination des enfants ne connaît pas de limites. On monte et remonte à la maison grâce au panier actionné par une roue qui sert d'ascenseur. Il y a une table à pique-nique, une chaise berçante et même une porte secrète donnant sur un coin caché.

13⁹⁹



Voici les aventuriers G.I. Joe

5⁹⁹ ch.

Faites votre choix: 'L'Aventurier des Terres', 'L'Aventurier des Mers', 'L'Aventurier des Airs', 'L'Homme à l'Action', 'L'Aventurier Noir', 'Le Commandant Ordonne', 'Le Commandant Noir'.

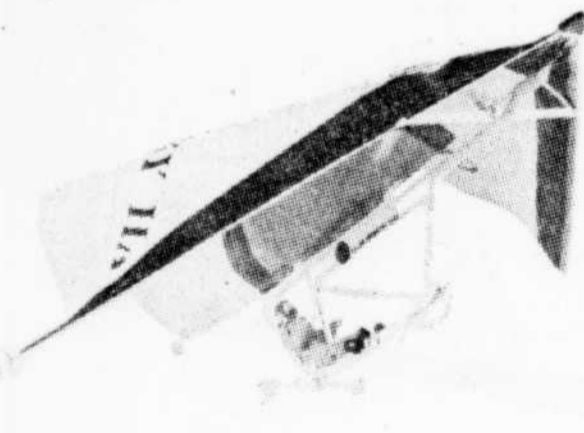


Mike Power... l'homme atomique

... Le tout dernier membre du groupe. Plus rapide et plus puissant que tout autre homme parce qu'il a été reconstruit avec des appareils électroniques. Il a une force et une vitesse supérieures. Il accomplit des exploits extraordinaires.

6⁹⁹

Hasbro



Le faucon du ciel

G.I. Joe entreprend de nouvelles aventures cette saison. On le verra à la télévision nationale sur son Faucon du Ciel. Le planeur se lance tout aussi facilement qu'un cerf volant. Il y a une longue corde de nylon qui permet au planeur de prendre son envol, de faire un grand tour et de revenir lentement au sol.

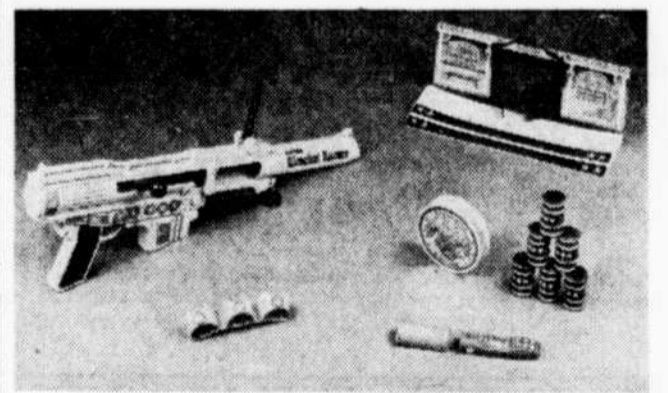
11⁹⁹



Hélicoptère de G.I. Joe

8⁹⁹

Hélicoptère mécanisée avec moteur actionnant les ailes, stabilisateur, et crochet spécial permettant de retrouver l'idole dorée et les pierres précieuses. Mais attention au dangereux cobra.



Le ricochet 'Western'

Inspiré de l'histoire impétueuse de l'ouest américain... Portant les mêmes caractéristiques des coursiers du ricochet: cible, barils, bar 'Honky Tank', voiture, ceinture pour cartouches, dollar en argent et bien sur le fameux ricochet.

11⁹⁹



'Lite-Brite' joue avec les couleurs

Un jouet des plus imaginatifs... On place les petits points de plastique sur la console illuminée et les dessins les plus fantastiques apparaissent. Comprend: console avec cordon et bulbe, 400 chevilles de plastique, de 8 couleurs différentes, 16 dessins, et 6 feuilles blanches.

9⁹⁹



Que de plaisir avec 'Multi-Fit'

Un jouet recommandé pour les enfants de plus de 4 ans. On fabrique tout ce que l'on veut avec le contenu de plus de 75 pièces de couleurs variées.

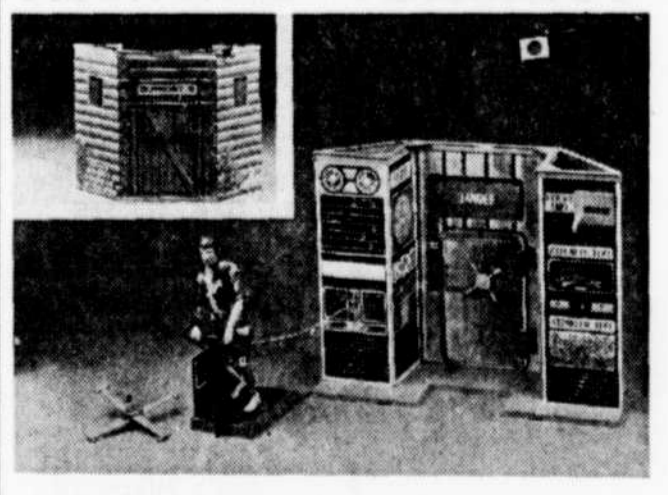
8⁹⁹



Pour le docteur et l'infirmière

Les enfants se familiarisent avec les premiers soins à donner tout en s'amusant. Tous les instruments sont en plastique inoffensif. Il y a un stéthoscope, seringue, thermomètre, chartre pour l'examen des yeux... et un guide de l'hôpital.

4⁹⁹



Poste secret dans la montagne

C'est là que sont faites toutes les pré-expériences pour le groupe des aventuriers. L'extérieur de l'avant-poste est savamment camouflé mais l'intérieur est un véritable circuit électronique d'une précision incroyable. Fonctionne sans batteries.

12⁹⁹

Superport: un demi-million pour étudier une étude

Par Pierre CHAMPAGNE

Après des années d'études, de mémoires, d'enquêtes de recommandations, de contre-enquêtes, de fouilles, de recherches, d'exploitation et de toute autre sorte d'inquisition, le gouvernement du Québec vient d'investir près d'un demi-million de dollars... pour étudier les résultats d'une étude précédente. L'opposition a sursauté.

C'est ce que nous avons appris, hier matin, à la commission permanente des engagements financiers, lorsque les députés apprirent que le gouvernement venait d'octroyer une

somme de \$450.000 à la firme d'ingénieurs Lalonde, Valois, Lamarre et Valois, de Montréal "pour la poursuite des études technico-économiques requises en vue d'en arriver à faire le choix d'un site pour l'implantation d'un complexe portuaire et pétrolier le long du fleuve Saint-Laurent".

Les députés ont sursauté, ceux de l'opposition et celui de Rivière-du-Loup... même s'il est libéral. Parce qu'une autre étude qui a coûté \$636.000 et qui, elle aussi, avait pour but "de faire un choix d'un site pour l'implantation d'un complexe portuaire et pétrolier le long du fleuve" vient

à peine d'être déposée il y a quelques mois.

En février dernier en effet, un rapport préliminaire effectué par le groupe Sintec SNC réduisait de 19 à 6 le nombre des emplacements susceptibles pour la réalisation d'un complexe portuaire et pétrolier le long du Saint-Laurent. Elle éliminait le port de Gros Cacouna près de Rivière-du-Loup au grand désenchantement du député de la région, M. Paul Lafrance.

L'étude pourtant devait recommander un emplacement unique, tout comme celle que le gouvernement

vient encore une fois de subventionner. Mais aucun des six emplacements retenus ne possédant à la fois toutes les qualités requises pour en faire un choix incontestable, il avait été jugé préférable de ne pas limiter le choix final.

Mais cette étude Sintec, tout comme la toute dernière qui vient d'être commandée par le gouvernement n'est qu'une parmi d'autres études qui ont été faites pour trouver un emplacement définitif à un éventuel superport dans le bas du fleuve.

Pire encore, s'il faut en croire le député de Rivière-du-Loup, le minist-

re de l'Industrie et du Commerce se préparerait, de son côté, à en commander une autre ayant cette fois comme objectif l'établissement d'un superport pour vrac solide. Celle commandée par le ministère des Transports à la firme Lalonde et Valois ne se référant qu'au vrac liquide.

Or, comme le souligne le député de Rivière-du-Loup, il y a déjà une compagnie sérieuse, connue sous le nom de Havre-Champlain, qui se dit intéressée à construire des aménagements portuaires de plus de \$137 millions, pour manutentionner du vrac solide à Gros Cacouna. "Elle n'attend

que la décision des gouvernements supérieurs en particulier d'Ottawa. Pourquoi alors recommencer les études si des investisseurs sérieux savent ou aller et sont intéressés à y aller" se demande le député de Rivière-du-Loup.

Il va sans dire que ces paroles d'un député libéral furent chaleureusement acceptées par les députés de l'Opposition. Le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard ne se gênant pas, de son côté, pour qualifier toutes ces études successives de "patronage pour faire attendre le monde jusqu'aux prochaines élections".

DE JOUETS

Pollack

Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis



Démolissez tout avec 'Smash up Derby'
Jeu de démolition d'automobiles comprenant 2 voitures et 2 rampes. Cette fois-ci maman vous donne la permission de tout casser!

9⁹⁹

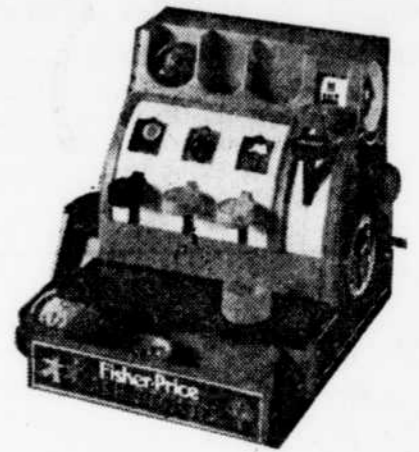


Le Père Noël vous attend!
Venez le rencontrer du lundi au vendredi de 2h à 4h et le samedi de 10h à midi et 2h à 4h, Mail St-Roch, troisième étage seulement.

Voici la tour d'entraînement de G.I. Joe

19⁹⁹

Une vraie tour d'entraînement comprenant caverne, fusils, cibles, trousse de premiers soins et tous les accessoires de guerre requis sur un chantier d'entraînement. Un jeu très amusant qui divertira les petits pendant des heures. Figurines non incluses.



Caisse enregistreuse amusante

Six pièces de monnaie, deux pour chacune des trois différentes grandeurs, couleurs et valeurs correspondent aux ouvertures. Placez la pièce dans l'ouverture, poussez la touche correspondante et la pièce disparaît, tournez la manivelle, la cloche tinte et le tiroir s'ouvre.

11⁹⁹



Véhicule de support G.I. Joe

Un véritable centre de communication ambulant qui se déplace partout et en tout temps. Un jeu passionnant qui donne le goût pour les communications avancées.

22⁹⁹

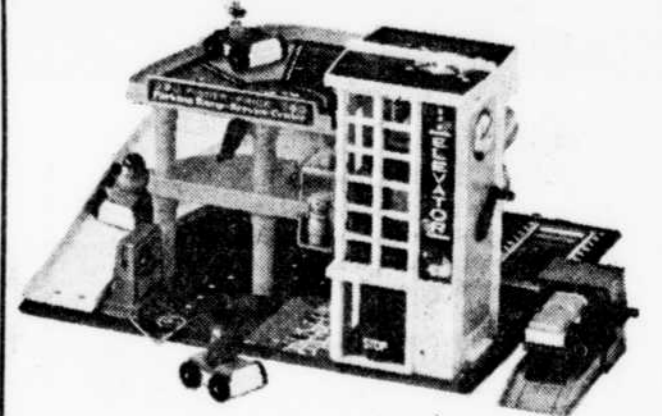
Découvrez le secret de la tombe de la momie

12⁹⁹

Ensemble comprenant: aventurier terrestre G.I. Joe, véhicule de l'équipe aventurière à manivelle, pantalon et chemise de travail, casque de sécurité, pelle et pic, cercueil de la momie, net, bottes, pierres précieuses, livre illustré d'aventures, instructions ainsi que G.I. Joe barbu et véhicule à manivelle.



Hasbro
LES AVENTURES DE
G.I. JOE
L'AVENTURE TERRESTRE



Garage à deux étages

avec ascenseur, rampes, 4 voitures, 4 personnages, une pompe à essence et une fosse de graissage. Ascenseur à manivelle avec clochette. Pancarte STOP s'élève et s'abaisse. Une poignée fait tourner le disque et dispose les voitures dans le stationnement.

16⁹⁹



Véhicule de secours

La porte arrière s'ouvre complètement et les portes de côté glissent ainsi que le panneau sur le toit. Equipée avec tous les appareils pour les premiers soins ainsi que les figurines représentant le docteur, l'infirmière et le patient. Couleurs brillantes, rouge et orange.

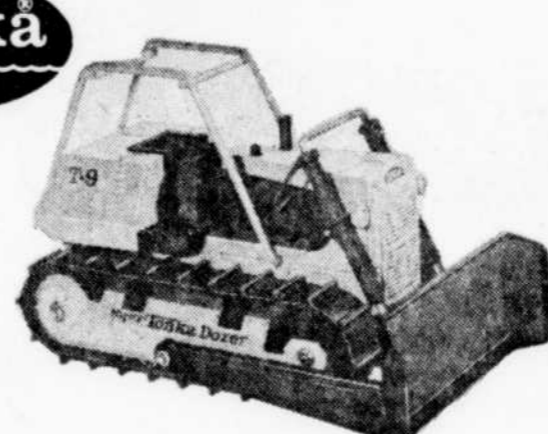
23⁹⁹



Pour charger les camions

Ce tracteur avec panneau spécial permettant de soulever les fardeaux pour charger ou décharger les camions. Il fonctionne tout comme un tracteur véritable et vous apportera des heures et des heures de divertissement. Tonka régulier.

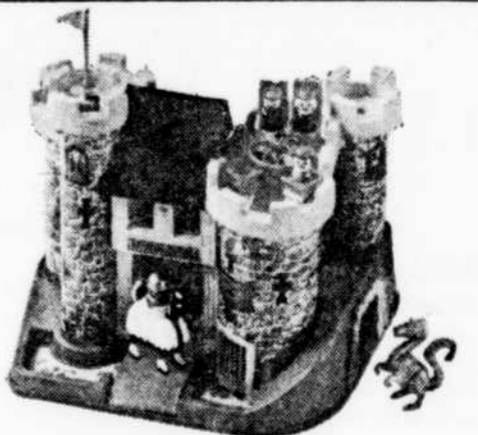
9⁹⁹



Bravache 'Mighty-Tonka'

Massif et puissant, c'est le 'Dozer' T-9 dont la lame s'utilise à 3 positions différentes. Moteur détaillé imitant parfaitement un Diesel. Contrôles d'opération et larges roues-chenilles.

21⁹⁹



Le château familial

Quatre tours jointes par une forteresse. Trappe barrière (s'ouvre et se ferme) pont-levis, fossé, antre du dragon avec dragon. Il y a le roi, la reine, le prince, la princesse, le chevalier, le bûcheron. Toutes les pièces se rangent, poignée de transport sur le toit.

19⁹⁹



Camion à bascule

Un géant puissant qui se déplace sur d'immenses roues à larges crampons. La boîte du camion se lève pour basculer le contenu. Détails de la cabine des plus réalistiques.

14⁹⁹



Le 'Winnabago'

Les jeunes campeurs s'en donneront à cœur joie avec ce jouet versatile. Le toit se soulève et découvre une cabine complètement équipée. Il y a également Win et Winnie et leur chien Scamp. Longueur 22 3/4".

23⁹⁹



La visionneuse Walt Disney

Insérez la cartouche 'Lonesome Ghosts' mettant en vedette Mickey Mouse, Donald Duck et Goofy. Tournez la manivelle et amusez-vous. Marche avant rapide, ralentie, marche arrière, vision continue. Mise au point réglable, oculaire encastré. Poignée facile à tenir.

9⁹⁹



Le téléphone 'Chatter'

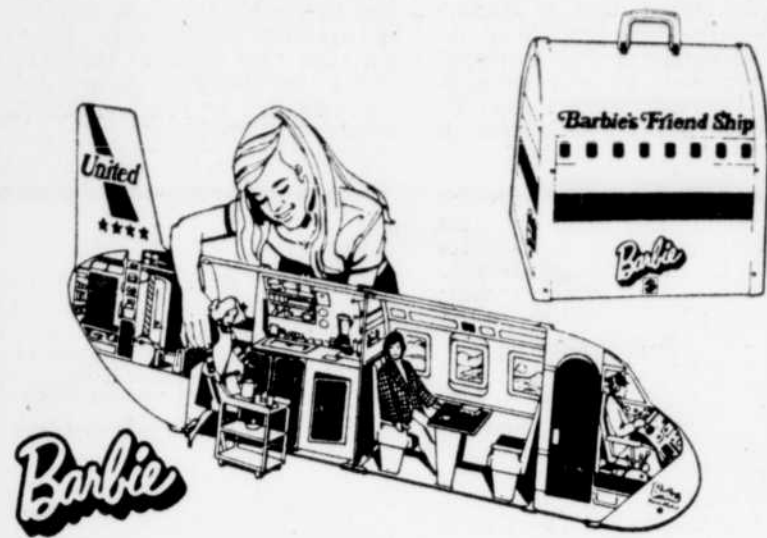
Lorsqu'on le tire, une voix dit "Chatter-chatter", les yeux roulent. Tournez le cadran, la cloche tinte. Idéal pour les jeunes enfants de 2 à 6 ans.

4⁹⁹

Pollack GRANDE VENTE DE JOUETS

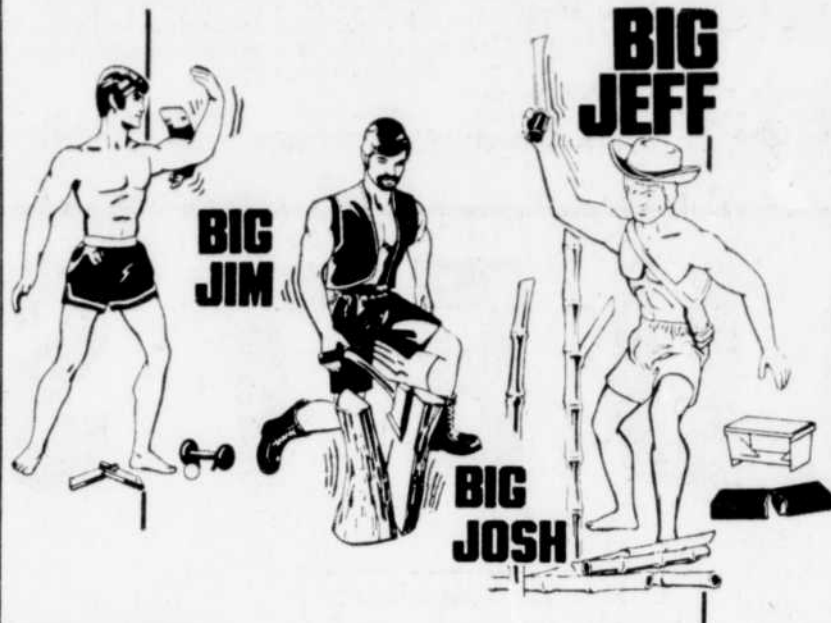
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis

Faites des heureux à Noël et réalisez des économies substantielles



Quand Barbie devient hôtesse de l'air ...

Amusez-vous et faites des voyages autour du monde avec le propre jet de Barbie de United Airlines. Equipé avec réels accessoires pour servir, couvre-tout pour l'hôtesse, salle à diner, table, jeux et fenêtres transparentes. Poupées non incluses.

14⁹⁹

Un trio indestructible et étonnant...

Chacun est doté d'une force extraordinaire et réunis ensemble ils deviennent trois aventuriers extraordinaires avec lesquels vous vous divertirez pendant des heures et des heures...

2⁹⁹

Barbie rêve de partir en croisière...

Offrez-lui ce bateau de rêve d'une longueur de 4 pieds quand il est complètement ouvert et qui est reproduit à l'image du fameux 'Chris Craft'. Tout y est complet et les accessoires sont actionnés tels ceux d'un véritable bateau. La cuisine comprend tous les accessoires pour préparer un délicieux repas à bord. Poupées non incluses.

16⁹⁹

Adorable, c'est bébé 'Chouchou'

Elle est douce et affectueuse tout comme un véritable bébé et attention elle prend même des rhumes et éternue. Elle mesure 15 pouces et elle est prête à dormir dans sa jolie robe de nuit et son biberon. Elle est tout simplement adorable...

13⁹⁹

Attention, voilà bébé Caprice

En voilà un bébé plein de courage... Elle se relève tranquillement si vous lui donnez le doigt et rampe un peu partout... mais attention elle a son petit caractère... Elle mesure 15" de hauteur et fonctionne à l'aide de 2 batteries. Non incluses.

17⁹⁹

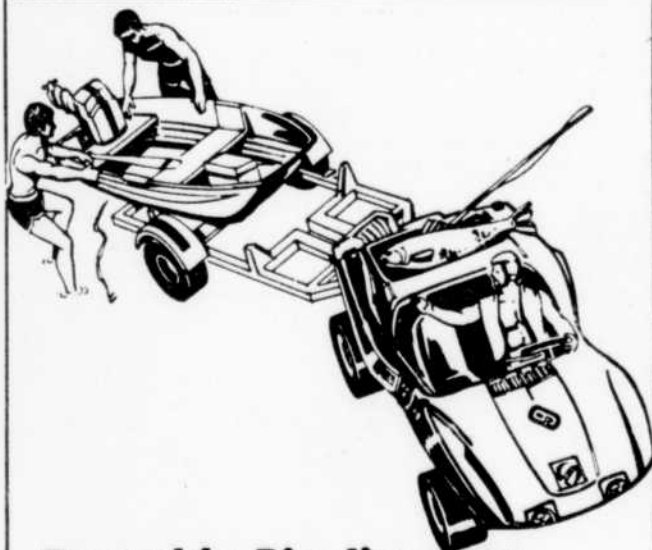
Centre de beauté Barbie

Comprend: base avec plateau, tête avec cheveux qui allongent à volonté grâce à la queue de cheval. Barrettes, collier, rouleaux, brosse, peigne et nécessaire à maquillage.

11⁹⁹

Le tricot 'Knit Magic'

C'est si facile. Toutes les petites filles peuvent fabriquer foulards, panneaux de toutes les longueurs en quelques secondes. Comprend 3 onces de laine 3-plis permettant de fabriquer robe et chapeau pour Barbie, un chapeau d'enfant, 2 petits jouets, chapeau et bottes pour poupée. Poupée non incluse.

14⁹⁹

Ensemble Big Jim avec chaloupe et buggy

Comprend la chaloupe de 15" équipée de rames, une canne à pêche... sans oublier le poisson géant! Aussi un moteur hors bord, une boîte d'appâts, une remorque détachable pour la chaloupe, des décalques spéciaux et un livret d'instructions. Les personnages sont vendus séparément.

11⁹⁹

Ville de Jouets (rayon 910) Mail St-Roch, 3e étage, Sainte-Foy et Lévis, rez-de-chaussée.



Big Jim en Motocross de Honda

Version authentique de la Honda à l'échelle 1/8. Les roues tournent, les guidons actionnent les roues et l'appareil est décoré comme un véritable engin de compétition. Big Jim non inclus.

4⁹⁹

Big Jim et son camion de sauvetage

Avec ce camion, Big Jim est prêt pour toute mission de sauvetage, avec son centre de communication et tout le matériel nécessaire pour l'aventure. Un jeu excitant pour tous!

11⁹⁹

"The Beast" roule à toute vitesse

Voici le camion de camping de Big Jim qui se transforme en quelques secondes en un courseur incroyable. Le camion est tout équipé, comprend les accessoires de cuisine et mesure 21 1/2". Pneus 'heavy duty', tuyau d'échappement, 2 réservoirs à gazoline. Poupées non incluses.

14⁹⁹

Attention, voici 'Putt-Putt'

Un petit train amusant pour les jeunes débutants. Fait de plastique et de bois non toxique, parties détachables et roues actionnées. Piste de 8' de forme ovale avec tunnel, garage et rampe d'embarquement.

15⁹⁹

Piste de courses "Putt-Putt"

Vous vivrez l'excitation des vraies courses automobiles. Vrrrom... La porte s'ouvre et les voitures roulent autour d'une piste à deux voies. Comprend 2 conducteurs, extincteur, réservoirs, stade, 2 voitures de courses, drapeau, garage, caméra de télévision, pont et piste de 4 morceaux.

14⁹⁹

"Dr Steel" aux muscles de fer

Attention Big Jim, qui de vous deux est le plus fort? Ce gars sinistre a une main de fer qui lui permet de rompre les tuyaux en deux. Crâne chauve et torse tatoué lui donnent des allures de dur à cuire. Comprend figurine de 9 1/2", bande pour muscles et imitation de barres de fer.

4⁹⁹

Voici le super jet de Big Jim

Un avion incroyable mesurant 4 1/2' de long et tout équipé pour secourir, pour étudier l'écologie et réaliser des expéditions scientifiques. Comprend pelle mécanique avec crochet, réservoir à air de sécurité, chair, cabine de pilotage, dormoir, et tous les instruments nécessaires. Poupées non incluses.

14⁹⁹